

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.....	2
3.	COMPTES.....	3
4.	NEGOCIATION AVEC NOUS	5
5.	CONDITIONS FINANCIERES	6
6.	COMMUNICATIONS	9
7.	DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE	9
8.	NOS DROITS DANS CERTAINS CAS.....	11
9.	MODIFICATIONS ET RESILIATION	12
10.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	15
	ANNEXE 1A - CONDITIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS DE CFD SUR MARGE	20
	ANNEXE 1B - CONDITIONS RELATIVES AUX CONTRATS D'OPTIONS DE GRÉ À GRÉ	24
	ANNEXE 1C - CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX TRANSACTIONS DE CFD SUR MARGE SUR LA PLATEFORME METATRADER.....	28
	ANNEXE 2 - CONDITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET AUX CONTRAPARTIES ÉLIGIBLES	31
	ANNEXE 3 - DÉFINITIONS	33

1. INTRODUCTION

Tout investissement dans nos Produits comporte un niveau de risque élevé pour votre capital, et ainsi ne pas être approprié pour tous les investisseurs. Vous devez veiller à bien comprendre les risques encourus et en tant que de besoin solliciter conseil auprès d'un professionnel indépendant. Nos Produits sont sujets à la volatilité de leurs Cours. Ainsi, ces derniers peuvent très rapidement évoluer à votre désavantage. La négociation de Produits impliquant un effet de levier peut entraîner des pertes supérieures à votre dépôt. Toutefois, si nous vous avons classé dans la catégorie des Clients Non Professionnels, vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi ou, dans le cas des Contrats d'Options de gré à gré Longs, que la Prime. Lorsque vous effectuez des Transactions de CFD sur Marge sur la Plateforme MetaTrader, les conditions énoncées à l'Annexe 1C s'appliquent en complément des conditions générales.

Lorsque votre Compte est ouvert en tant que Compte à Risque Limité, la Fonctionnalité de Risque Limité est activée. Lorsque cette fonctionnalité est activée, vous pouvez uniquement conclure des Transactions à Risque Limité. Pour toute Transaction à Risque Limité, votre perte au titre de cette Transaction est limitée au montant de votre investissement initial relatif à cette Transaction, à l'exclusion des frais de négociation. Vous restez toutefois redevable des autres frais liés à toute Transaction à Risque Limité, y compris, mais sans s'y limiter, les Frais de Financement, les frais d'abonnement aux données de marché, les coûts liés au Roll-Over et les coûts liés à toute conversion de devises.

Si nous vous avons classé dans la catégorie des Clients Professionnels ou Contreparties Éligibles, lorsque vous investissez dans des Transactions de CFD sur Marge et des Contrats d'Options de gré à gré Courts, il est possible de perdre plus que votre Capital Investi et vous pourriez être tenu d'effectuer des paiements supplémentaires. Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie Éligible, vous devriez également vous référer à l'Annexe 2 qui prévoit les conditions spécifiques qui s'appliquent aux Clients Professionnels.

1.1 Notre convention avec vous

- 1.1.1 Le présent document (ci-après dénommé les « Conditions Générales ») fait partie d'une convention plus large entre vous (également dénommé « notre client », « votre » et « vous ») et CMC Markets Germany GmbH (également dénommée « CMC Markets », « nous », « notre » et « nos ») concernant les activités que vous menez avec nous.
- 1.1.2 Les mots qui commencent par des lettres majuscules dans ces Conditions Générales, la Politique d'Exécution des Ordres, la Notice d'Avertissement sur les Risques ont une signification particulière qui est expliquée à l'Annexe 3 et 1C - Définitions.
- 1.1.3 Notre convention avec vous comprend les présentes Conditions Générales, notre Politique d'Exécution des Ordres, notre Notice d'Avertissement sur les Risques, nos Conditions Tarifaires et toutes les conditions générales spécifiques que vous acceptez sur la Plateforme. Ces documents sont désignés, ensemble,

comme la Convention. Nous vous notifierons tout changement intervenu à la Convention (dans les conditions prévues à l'article 9). Vous devez vous tenir informés de ces changements.

- 1.1.4 D'autres documents et informations sont à votre disposition sur notre Site Internet et via notre Plateforme ; ils contiennent des informations utiles mais ne font pas partie de la Convention. Il s'agit notamment des Documents d'Informations Clés, des Informations destinées aux Consommateurs, de notre Résumé de la Politique en matière de Conflits d'Intérêts, de notre Politique de Confidentialité et de Sécurité, de notre Procédure de Traitement des Réclamations, ainsi que de certaines informations conformément aux lois sur la vente à distance et le commerce électronique.
- 1.1.5 **Pour votre propre intérêt et votre protection, vous devez prendre suffisamment de temps pour lire la Convention, ainsi que les documents et informations supplémentaires disponibles sur notre Site Internet et sur notre Plateforme, avant une demande d'ouverture de Compte et/ou placement d'un Ordre. Si vous ne comprenez pas le moindre aspect de cette Convention, vous devriez solliciter des conseils auprès d'un professionnel indépendant.**
- 1.1.6 La présente Convention contient toutes les modalités et conditions qui régissent notre relation ainsi que vos activités sur notre Plateforme. Il est convenu que cette Convention remplace toute déclaration orale ou écrite antérieure, tout arrangement, accord et/ou convention antérieur entre les Parties et relatif à vos activités réalisées sur notre Plateforme.

2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

2.1 Notre statut réglementaire

- 2.1.1 CMC Markets a son siège social sis au Garden Tower, 21 F, Neue Mainzer Straße 46-50, 60311 Frankfurt am Main, et est enregistré après du Local Court of Frankfurt sous le numéro HRB 114199. CMC Markets est agréée et réglementée par la *German Federal Financial Supervisory* (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, la "Bafin") sous le numéro de référence 154814. L'adresse de la Bafin est sise au Marie-Curie-Str. 24-28, 60439 Frankfurt am Main and Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn. Les adresses et les autorités de surveillance compétentes des succursales de CMC Markets sont indiquées dans le document « Informations destinées aux Consommateurs ».

2.2 Catégorisation du client

- 2.2.1 Conformément à la Loi Applicable, nous vous traiterons comme un Client Non Professionnel, à moins que nous vous en informions autrement par écrit. Si nous vous avons classé parmi la catégorie des Clients Professionnels ou des Contreparties Éligibles (que ce soit à votre demande ou non) vous n'aurez pas droit à certaines protections accordées aux Clients de détail par la Loi Applicable. Vous avez le droit de demander une catégorisation client différente. Si vous demandez une catégorisation client différente, nous vous contacterons pour vous expliquer le processus et toute demande additionnelle applicable à la modification.
- 2.2.2 Si vous êtes un Client Professionnel ou une Contrepartie Éligible, CMC Markets peut, à sa discrétion raisonnable et conformément à la Loi Applicable, vous reclasser en tant que Client Non Professionnel après vous en avoir informé par écrit au préalable. Si CMC Markets vous reclasse de Client Professionnel ou de Contrepartie Éligible à Client Non Professionnel, des besoins en Marge et des Frais de Financement différents s'appliqueront à vous.

2.3 Déclaration de Transaction

- 2.3.1 Lorsqu'en vertu de la Loi Applicable, nous sommes tenus de faire une déclaration auprès de la Bafin ou une autorité équivalente de vos transactions conclues sur notre Plateforme par vous-même ou notre équipe gestion client, vous devrez obtenir et nous fournir un identifiant d'entité juridique (LEI) ou toute autre information dont nous pourrions avoir besoin pour déterminer votre identifiant national de client, avant de pouvoir placer des Ordres via notre Plateforme ou à travers notre équipe gestion clients.
- 2.3.2 Conformément à nos obligations réglementaires en matière de déclaration des opérations et/ou des transactions en vertu du règlement EMIR, nous effectuerons toute déclaration des opérations et/ou des transactions sur la base de la position nette lorsque la réglementation l'autorise pour les instruments financiers négociés, et sur la base de l'opération ou du cycle de vie pour les instruments financiers pour lesquels la déclaration sur le niveau de la position n'est pas autorisée.
- 2.3.3 Lorsque vous êtes tenu de déclarer des opérations et/ou des transactions en vertu du règlement EMIR, vous acceptez d'effectuer ces déclarations sur la base de la position nette, lorsque cela est possible pour les instruments financiers négociés, et sur la base de l'opération ou du cycle de vie pour les instruments financiers qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration au niveau de la position.

2.4 Transactions sans conseils

- 2.4.1 Toutes les Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré constituent des transactions pour compte propre, des transactions sans conseils et des transactions à des fins d'exécution uniquement. Cela signifie que, sauf accord contraire de notre part par écrit, aucune partie (ni vous, ni nous) ne peut agir en tant que délégué, mandataire, fiduciaire ou représentant pour le compte d'une autre personne. Vous n'autoriserez aucune personne à vous représenter dans vos relations avec nous, à l'exception des Personnes Autorisées au titre d'un Compte visées à l'article 3.4.1.

- 2.4.2 Nous ne fournissons aucun conseil d'investissement, aucun conseil financier, juridique, fiscal, réglementaire ou similaire. Toutes informations ou toutes autres ressources (y compris les graphiques) qui vous sont fournies ne doivent pas être considérées comme constitutives de conseils adaptés pour vous ou de conseils fournis en fonction de vos caractéristiques personnelles. Nous ne sommes responsables d'aucune des décisions d'investissement que vous prenez.

2.5 Réclamations et médiation

- 2.5.1 Si, après être passé par notre Procédure de Traitement des Réclamations, vous n'êtes pas satisfait de notre gestion et/ou de nos résultats concernant votre réclamation ou votre contestation, vous pouvez saisir les organismes mentionnés dans les Informations destinées aux Consommateurs.

2.6 Indemnisation

- 2.6.1 Si nous ne pouvons pas respecter nos obligations envers vous en vertu de la Convention et que vous êtes un Client de Détail, vous pourriez avoir droit à une indemnisation de la part de Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen (« EdW »). Si vous avez droit à une indemnisation de la part de EdW, votre droit dépendra du type de Transaction et des conditions d'éligibilité. Dans les cas où vous n'avez pas droit à une indemnisation de la part de EdW, vous pourriez avoir le droit de recevoir une indemnisation d'un autre régime d'indemnisation souscrit par CMC Markets. Vous trouverez plus d'informations sur les règles d'indemnisation d'EdW et sur tout autre système d'indemnisation sur notre Site Internet. Vous trouverez également des informations sur EdW sur le Site Internet d'EdW, à l'adresse <https://www.e-d-w.de/>.
- 2.6.2 L'adresse de l'EdW est, à compter de mars 2026 : Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen, 10865 Berlin, Allemagne.

2.7 Exécution des ordres, conflits d'intérêts et sources des Cours

- 2.7.1 Nous, ou nos Entités Affiliées, pouvons avoir un intérêt ou une relation qui entre en conflit avec vos intérêts ou nos obligations envers vous. A ce titre, nous vous invitons à consulter notre Résumé de la Politique de Conflits d'Intérêts, qui définit la façon dont nous devons identifier, prévenir et gérer tous conflits d'intérêts substantiels.
- 2.7.2 Nous concluons toutes les Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré avec vous en utilisant des Cours que nous avons cotés sur notre Plateforme ou à travers notre équipe gestion clients. Nos Cours ne sont pas identiques à ceux des instruments financiers similaires ou leurs sous-jacents cotés sur une Place de Négociation ou ceux d'autres fournisseurs. En concluant des Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré sur notre Plateforme ou à travers notre équipe gestion clients, vous acceptez que vos Ordres soient exécutés en dehors d'une Place de Négociation et conformément à notre Politique d'Exécution des Ordres. Nous déterminerons la valeur de vos Positions ouvertes chaque Jour Ouvré à 22h GMT, en prenant les Cours de Clôture applicables ce même Jour de Négociation.
- 2.7.3 Nous pouvons, de temps à autre et à notre entière discrétion, accepter des instructions, y compris celles visant à exécuter des Ordres, que nous recevons par courrier électronique ou par tout autre système de messagerie électronique. Nous ne sommes pas tenus d'accepter tout ou partie d'une instruction transmise par e-mail ou par tout autre système de messagerie électronique. Vous nous autorisez à donner suite à toute instruction ou à tout Ordre que vous nous avez transmis par e-mail ou tout autre système de messagerie électronique, ou qui, selon notre appréciation raisonnable, semble avoir été transmis par vous. Sans préjudice de ce qui précède, nous déclinons toute responsabilité quant aux transmissions inexactes ou qui ne nous sont pas parvenues, ainsi qu'à tout préjudice qui en découlerait, et nous sommes en droit d'exécuter tout Ordre selon les conditions telles qu'elles nous ont été effectivement communiquées, sans être tenus de demander une confirmation supplémentaire. Le fait d'accepter de telles instructions ne saurait constituer un précédent pour la conduite future. Nous pouvons vous demander d'accepter des conditions écrites supplémentaires relatives à cette clause.

2.8 Durée de la Convention et vos droits de rétractation

- 2.8.1 Cette Convention entrera en vigueur entre vous et nous à la date à laquelle nous vous confirmons, par écrit, que nous avons accepté votre demande d'ouverture d'un Compte. Sous réserve de l'article 2.8.2, vous pouvez résilier cette Convention en nous envoyant une notification écrite dans un délai de quatorze jours (14) calendaires à compter de cette date. À la suite d'un avis de résiliation valable, nous vous rembourserons toute somme que vous nous auriez transférée.
- 2.8.2 Vous trouverez des informations concernant votre droit de rétractation de la Convention dans les Informations destinées aux Consommateurs, qui vous ont été fournies dans le cadre de votre demande d'ouverture de Compte et qui sont disponibles sur notre site Internet.

3. COMPTES

3.1 Fonctionnalité de Risque Limité du Compte

- 3.1.1 La Fonctionnalité de Risque Limité est automatiquement activée lorsque vous ouvrez un Compte CFD à Risque Limité auprès de CMC Markets. Vous pouvez conclure des Transactions à Risque Limité uniquement lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité est activée. Pour les Comptes ouverts avant le 20 février 2017, la Fonctionnalité de Risque Limité ne sera pas activée. Vous pouvez consulter la section « Fonctionnalité de Risque Limité » de l'Annexe 1A pour plus d'informations.

- 3.1.2 Lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée, vous pouvez conclure des Transactions de CFD sur Marge qui ne sont pas des Transactions à Risque Limité, sous réserve de votre éligibilité au type de Compte concerné.
- 3.1.3 Vous pouvez demander à modifier la fonctionnalité de votre Compte en contactant notre équipe gestion clients. Nous nous réservons également le droit d'activer la Fonctionnalité de Risque Limité si, à notre entière discrétion, nous déterminons qu'une telle fonctionnalité de Compte est plus appropriée pour vous ou si cela est requis par la Loi Applicable.
- 3.2 Types de Compte, fonctionnalités et promotions**
- 3.2.1 Nous proposons différents Comptes, fonctionnalités et promotions. En fonction de vos connaissances et de votre expérience ou de votre catégorisation, certains d'entre eux ne vous seront pas accessibles. Nous nous réservons le droit de convertir votre type de Compte et/ou d'activer/de désactiver (selon le cas) les fonctionnalités de Compte si, à notre seule discrétion, nous déterminons qu'un type de Compte différent ou une fonctionnalité différente (selon le cas) serait plus approprié pour vous ou également si cela est requis par la Loi Applicable. Nous pouvons retirer ou modifier toute promotion, rabais, remis ou offre similaire à tout moment sans préavis et à notre seule discrétion. Nous nous réservons le droit de supprimer tout type de Compte ou toute tarification, ou de modifier les conditions d'éligibilité à ceux-ci, à notre entière discrétion et sans avoir à en justifier la raison.
- 3.3 Procédure d'ouverture de Compte**
- 3.3.1 Lorsque nous recevons votre formulaire de demande complété, nous pouvons utiliser les informations fournies pour réaliser toute enquête complémentaire à votre sujet et au sujet des autres personnes mentionnées dans le formulaire de demande (si applicable à votre cas), si nous le jugeons (à notre seule discrétion) nécessaire ou approprié en raison des circonstances. Le cas échéant, vous confirmez que vous êtes pleinement autorisé à fournir les données personnelles des autres personnes mentionnées dans le formulaire de demande. Vous êtes dans l'obligation de nous fournir toute information pertinente sur tout facteur pouvant affecter vos activités de trading avec CMC Markets. Si notre enquête inclut des recherches avec des agences de référence de crédit, cela pourra apparaître dans l'historique de vos, ou de ceux d'autre individus, crédits. Nous pouvons également réaliser toute vérification supplémentaire ou revues périodiques que nous jugerions nécessaire ou appropriée (à notre seule discrétion) selon les circonstances. Vous devrez coopérer avec nous et nous fournir toute information que nous vous demanderons dans les plus brefs délais.
- 3.3.2 Nous basons nos décisions sur les informations que vous nous avez fournies au cours de la procédure d'ouverture de Compte ou d'une autre façon en les considérant comme étant correctes et non trompeuses, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit. Nous utilisons toute information dont nous disposons à votre sujet pour évaluer si investir dans les Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré et/ou en ouvrant un Compte chez nous est approprié pour vous. Vous devez nous informer dès que possible et par écrit lors d'un changement dans les informations que vous nous avez fournies au cours de la procédure d'ouverture de Compte ou suite à cette demande.
- 3.4 Personnes Autorisées**
- 3.4.1 Si vous souhaitez désigner un mandataire ou un agent, vous devez nous informer par écrit de l'identité de la personne autorisée à agir en votre nom au titre de cette Convention (une « Personne Autorisée »). Vous et/ou la Personne Autorisée devrez compléter les documents complémentaires que nous pouvons raisonnablement exiger. Nous pouvons exiger une preuve que la Personne Autorisée a le pouvoir et est autorisée à agir en votre nom.
- 3.4.2 Nous pouvons révoquer ou rejeter la désignation d'une Personne Autorisée si nous avons connaissance ou pouvons raisonnablement soupçonner que cette nomination pourrait entraîner une violation de la Convention et/ou d'une Loi Applicable. Vous devez nous aviser immédiatement par écrit de toute modification apportée à la nomination et/ou l'autorité d'une Personne Autorisée.
- 3.4.3 Nous sommes autorisés à agir sur toute instruction de, ou tous Ordres transmis par toute Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée à agir sur votre Compte, même si, dans les faits cette dernière n'y est pas autorisée.
- 3.4.4 Nonobstant l'article 3.3.3, nous n'aurons aucune obligation d'accepter toute instruction ou Ordre de la part d'une telle Personne Autorisée si nous estimons raisonnablement que la Personne Autorisée puisse agir au-delà de son autorité. Tout acte effectué par une Personne Autorisée que vous avez désignée ou par toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputé avoir été entrepris par vous. Toute information fournie par nos soins à une Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputée vous avoir été fournie par nous.
- 3.4.5 Lorsque vous avez nommé une Personne Autorisée à agir en votre nom et que la personne agit également au nom d'autres clients de CMC Markets, la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé avec nous en lien avec un Produit et ventiler l'ordre entre vous et ses autres clients. Nous ne sommes pas responsables pour l'agrégation et l'allocation de tels ordres, vous devrez consulter directement la Personne Autorisée que vous avez désignée pour plus d'informations au sujet de toute agrégation ou allocation de tels ordres.

3.5 Comptes Joint

3.5.1 Si vous ouvrez un Compte Joint :

- (a) Toutes références à vous sont également des références correspondant à la personne au nom de laquelle le Compte Joint est ouvert. Nous pouvons exercer n'importe lequel de nos droits ou obligations en vertu de cette Convention par rapport à toute personne qui est, semble ou prétend raisonnablement être inscrite sur ce Compte Joint ;
- (b) Chaque Titulaire du Compte Joint sera solidairement responsable des obligations financières résultant du Compte Joint. Cela signifie que toutes les sommes qui nous sont dues au titre de la Convention doivent être payées en totalité par l'une des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert ;
- (c) Le décès d'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Événement Défini et le Compte Joint sera alors clôturé et le solde payé à parts égales entre le ou les survivant(s) et la succession du Titulaire du Compte Joint concerné ; et
- (d) Nous sommes autorisés à communiquer toute information ou notification à l'une quelconque des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert, et toute information ou notification faite à l'une quelconque de ces personnes est réputée avoir été faite à tous les Titulaires du Compte Joint.

3.5.2 Lorsqu'un Compte Joint a été ouvert, vous ne pouvez pas librement ajouter ou supprimer des personnes titulaires de ce Compte Joint. Si vous souhaitez modifier les Titulaires du Compte Joint, vous devez fermer le Compte Joint et en ouvrir un nouveau.

3.6 Sécurité et authentification du Compte

3.6.1 Il vous incombe de créer votre propre mot de passe conformément aux instructions que nous vous fournirons, ainsi que de garder confidentielles toutes les informations dont vous disposez concernant votre Compte. Vous devez nous avertir immédiatement si vous avez connaissance ou suspectez qu'une personne a obtenu (ou est susceptible d'obtenir) vos Données d'identification et/ou a (ou est susceptible d'avoir) un accès à votre Compte sans votre accord préalable. Sous réserve d'une notification contraire de votre part, en accord avec cet article 3.5.1, nous considérerons que toute activité ou communication faite à partir de votre Compte a été autorisée par vous-même et vous serez considéré comme responsable jusqu'au moment de ladite notification. Nous pourrions être amenés à changer ou réinitialiser votre mot de passe et nous vous en avertirons le cas échéant.

4. NEGOCIATION AVEC NOUS

4.1 Ordres

- 4.1.1 En sus de nos droits de modifier, d'annuler et/ou de rejeter vos Ordres, nous pourrions à notre seule discrétion, refuser toutes instructions, établir un produit sur mode « Reduce Only' » (réduction seulement) et/ou établir un compte sur mode « Reduce Only' » ou sur Non Autorisé à Trader, pour quelque motif que ce soit.
- 4.1.2 Les Ordres pour des Produits Manuels ne pourront être placés, modifiés, être sujets à un Roll-Over, annulés ou clôturés par le biais de notre équipe gestion clients. Vous ne serez pas en mesure de placer, modifier ou toute autre action sur des Produits Manuels à partir de la Plateforme.
- 4.1.3 Vous devez contacter notre équipe gestion clients pour conclure un Ordre pour un Produit Manuel. Vous devez spécifier les informations requises pour que notre équipe gestion clients puisse exécuter votre Ordre pour un Produit Manuel. Un Ordre pour un Produit Manuel sera conclu une fois exécuté par l'équipe gestion clients.

4.2 Accès à notre Plateforme

- 4.2.1 Nous ferons nos meilleurs efforts pour rendre notre Plateforme et notre équipe gestion clients accessibles lorsque vous en faites la demande, cependant nous ne pouvons pas garantir que notre Plateforme ou notre équipe gestion clients sera disponible de façon permanente. En accord avec l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsables de toute perte survenant en conséquence de l'indisponibilité de notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients.
- 4.2.2 Il vous incombe de vous assurer que vous pouvez accéder à notre Plateforme lorsque vous avez besoin de le faire. Cela inclut l'accès à un dispositif qui peut se connecter à notre Plateforme, le maintien du dispositif de sorte que celui-ci fonctionne de manière correcte, sûre et sécurisée ainsi que le fait d'avoir une connexion internet adéquate.
- 4.2.3 Si vous ne pouvez pas accéder directement à notre Plateforme, vous devez alors contacter notre équipe gestion clients par téléphone ou par e-mail pour demander une assistance. Toutefois, ce processus est susceptible d'être plus lent que d'accéder à notre Plateforme directement et nous ne pouvons garantir la disponibilité de notre équipe gestion clients.
- 4.2.4 Lorsque notre Plateforme, notre Site Internet, nos e-mails ou tout autre contenu que nous avons généré contient des liens vers d'autres sites Internet et ressources fournis par des tiers, ces liens sont uniquement fournis à titre d'information et nous ne pouvons être tenus responsables de tout préjudice ou dommage susceptible de résulter de votre utilisation de ces derniers.

4.3 Informations, déclarations ou communications relatives à votre activité de négociation et votre Compte

4.3.1 Nous fournissons de nombreuses informations liées à votre Compte sur et à travers notre Plateforme, y compris les informations suivantes:

- (a) Une fois que nous avons exécuté un Ordre en votre nom, nous vous fournirons immédiatement les informations essentielles concernant l'exécution de l'Ordre en temps réel à travers la Plateforme;
- (b) Lorsque la valeur d'une Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré donnée évolue de dix (10) pour cent ou d'un multiple de dix (10) pour cent, nous vous informerons conformément à la Loi Applicable; et
- (c) Des relevés mis à jour de vos Positions et de tous fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte, conformément à la Loi Applicable.

4.3.2 Il vous incombe de consulter régulièrement les informations figurant à l'article 4.3.1 et de les vérifier pour vous assurer qu'elles correspondent avec vos propres archives. Sous réserve de l'article 4.4, ces informations auront force probante, sauf en cas de notification de notre part de toute faute, erreur ou inexactitude ou notification de votre part de toute faute, erreur ou inexactitude et que nous sommes en accord avec votre notification.

4.3.3 Notre Plateforme mettra à jour les informations définies dans l'article 4.3.1 en temps réel. Toutefois, de temps à autre, cette mise à jour est susceptible de ne pas se faire immédiatement en raison d'Événements Fortuits (voir article 8.2).

4.4 Erreurs

4.4.1 De temps à autre, des erreurs et des omissions importantes peuvent survenir relativement à vos Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré, votre Compte ou notre Plateforme (désignée chacune « Erreur »). Parmi les exemples d'Erreurs nous pouvons citer (liste non exhaustive) : un affichage de Cours incorrects par notre Plateforme (erreurs causées par un fournisseur tiers ou dues à un problème lié à nos systèmes), une gestion incorrecte d'un Ordre par notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients (y compris une exécution à un Cours incorrect ou contraire aux conditions de marché sous-jacent) ainsi ou des Déductions ou des crédits incorrects appliqués à votre Compte.

4.4.2 Si l'une des parties (vous ou nous) a connaissance ou suspecte, ou est au courant de circonstances dans lesquelles l'une des parties devrait raisonnablement savoir ou suspecter, qu'une Erreur est survenue:

- (a) selon le cas, vous devez nous en aviser nous vous en aviserons, dans les plus brefs délais, en termes clairs, après la survenance d'une Erreur ; et
- (b) nous ferons alors nos meilleurs efforts pour enquêter afin d'établir la véracité d'une telle Erreur et/ou sa cause.

4.4.3 Si une Erreur est survenue, celle-ci constitue un Événement Défini et les dispositions des articles 8.1 et 8.3 s'appliquent. Nous vous informerons de toute Mesure Réservée que nous pourrions prendre, ou que nous avons pu prendre, conformément à l'article 8.3.2.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Vos fonds

5.1.1 Conformément à la Loi Applicable, sous réserve de l'article 5.1.3 et du paragraphe 2 de l'Annexe 2, nous détiendrons et conserverons un montant égal à la valeur de votre compte pour chaque compte que vous détenez chez nous, sur un ou plusieurs comptes fiduciaires auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit ou un fonds monétaire qualifié. Ce montant peut être détenu dans une devise différente de la Devise de Référence du Compte. Chaque compte fiduciaire sera ouvert et géré en tant que compte fiduciaire ouvert et sera expressément désigné comme un compte fiduciaire destiné à nos clients.

5.1.2 Chaque Jour Ouvré, nous réalisons des rapprochements sur la base de nos rapports effectués à la fermeture de chaque Jour Ouvré précédent afin d'établir la somme d'argent correcte devant être détenue et mise à part dans les comptes fiduciaires de domiciliation des fonds du client conformément à la Loi Applicable. Suite à ce rapprochement, tout transfert nécessaire vers ou venant du compte fiduciaire de domiciliation des fonds du client relatif à votre Compte sera alors traité.

5.1.3 Nous n'acceptons aucune responsabilité pour tout préjudice ou dommage que vous auriez subi à cause d'une transaction sur des fonds qui ont été passés ou crédités à votre Compte par erreur par nous ou en notre nom. Nous serons en droit, à tout moment, et à notre seule discrétion, de déduire, sans préavis ou sans faire à appel à vous, tout fonds que nous avons passé ou crédité ou qui a été passé ou crédité en notre nom sur votre Compte. Si le solde de votre Compte ne permet pas à CMC Markets de prélever les sommes que nous avons versées ou créditées par erreur sur votre Compte, ou qui ont été versées ou créditées en notre nom, vous vous engagez à rembourser immédiatement à CMC Markets toute somme due, sur simple demande.

5.1.4 Nous ne vous payerons aucun intérêt sur tout fond détenu directement par vous ou par une Personne Autorisée en votre nom en vertu de cette Convention. Nous ne chargerons pas des frais de garde (par exemple comme compensation pour des taux d'intérêt négatifs) en vertu de cette Convention.

- 5.1.5 Si nous déterminons que votre compte est inactif pendant plus de trente (30) jours, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous rendre votre argent.
- 5.2 Paiements et retraits**
- 5.2.1 Il vous incombe d'effectuer à notre profit tout paiement nécessaire en vertu de la Convention. Nous pourrions rejeter tout paiement qui n'est pas réalisé en accord avec nos procédures de paiement (détails disponibles sur notre Plateforme ou auprès de notre équipe gestion clients sur demande).
- 5.2.2 Lorsque vous effectuez des règlements à notre profit, il peut être indiqué de conserver une « marge », notamment en périodes de volatilité ou volatilité potentielle (à savoir, un Montant garantissant que vous avez suffisamment de fonds au-dessus de vos besoins en Marge et que le Montant de Revalorisation du Compte est supérieur à votre besoin en Marge total (si applicable) ou le Montant nécessaire pour conserver le Montant de Revalorisation du Compte au-dessus du Seuil de Liquidation applicable à tout Compte). Vous devriez tenir compte de vos Positions, Transactions de CFD sur Marge, Contrats d'Options de gré à gré et vos Ordres en Attente, de la volatilité, du Produit concerné et des marchés correspondants pour l'actif sous-jacent, ainsi que du délai nécessaire pour effectuer des paiements supplémentaires concernant les fonds compensés à notre profit et toute autre question que vous pourriez penser pertinente.
- 5.2.3 Tout paiement effectué par vous ou en votre nom par certaines Personnes Autorisées sera pris en compte une fois que notre système l'a crédité sur le Compte concerné et une fois qu'il est affiché sur notre Plateforme. Nous ne pouvons garantir un délai précis concernant cette procédure et en accord avec l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsables vis-à-vis de vous pour toute perte résultant de tout délai à notre niveau dans le traitement de tout paiement sur votre Compte et/ou dans l'affichage d'un tel paiement sur la Plateforme.
- 5.2.4 Vous êtes responsable de tous les coûts et commissions encourus lors de tout paiement relatif à votre Compte. Vous êtes également responsable des autres frais qui ne sont pas imposés par nous, y compris les frais de transferts bancaires, et les frais des fournisseurs de service d'internet et de téléphonie. Si vous effectuez votre paiement au moyen d'une carte de paiement ou d'une carte de crédit ou si vous retirez des fonds d'un Compte, nous pouvons vous facturer une commission d'administration pour le traitement du paiement et/ou du retrait en question, en accord avec la Loi Applicable.
- 5.2.5 Vous pourrez faire une demande de retrait des fonds que nous détenons sur un Compte jusqu'à hauteur du plus petit des deux montants suivants : votre Capital Disponible ou votre Solde sur votre Compte. Les détails concernant les modalités de retrait de ces fonds à partir de votre Compte sont disponibles sur notre Site Internet ou auprès de notre équipe gestion clients.
- 5.2.6 À moins que nous en convenions autrement ou afin pour nous de nous conformer à la Loi Applicable, nous accepterons uniquement une demande de retrait de fonds à partir du Compte qui émane directement de vous ou de certaines Personnes Autorisées. Nous n'accepterons aucune demande de retrait de fonds à partir du Compte initiée de la part de toute autre personne. Les retraits de fonds à partir de votre Compte seront uniquement effectués dans la Devise de Référence du Compte. Nous traiterons les retraits de fonds à partir de votre Compte uniquement lorsque la destination des fonds en cours de retrait est un compte ouvert à votre nom, enregistré auprès de CMC Markets, à moins que (sous réserve de notre validation préalable) vous nous ayez notifié par écrit que les détails concernant vos paiements ont changé ou, si nous y consentons, à vos fonds détenus sur le compte séparé de certaines Personnes Autorisées, à condition que cette Personne Autorisée soit autorisée à détenir de l'argent de clients par l'autorité réglementaire compétente.
- 5.2.7 Sous réserve des dispositions des présentes Conditions Générales, nous pouvons à notre raisonnable discrétion refuser ou retarder la mise en œuvre de votre demande de retrait de fonds à partir de votre Compte (en partie ou en totalité), y compris à la suite de toute demande de clôture de ce Compte en vertu de l'article 9.9.1. Nous vous aviserons le plus tôt possible si nous décidons de refuser ou de retarder la mise en œuvre de votre demande de retrait, une telle circonstance sera qualifiée d'Événement Défini (voir article 8.1).
- 5.3 Devise**
- 5.3.1 La Devise de Référence du Compte sera celle que vous aurez choisi sur la base de celle que nous vous avons proposé au moment de l'ouverture du Compte, et toute obligation de paiement relative à ce Compte doit être réglée dans cette Devise de Référence du Compte.
- 5.4 Notre droit à déduire des fonds sur votre Compte**
- 5.4.1 Tout fonds qui nous est dû en vertu de la Convention, ou qui doit être déduit en vertu de la Loi Applicable (y compris à des fins fiscales), pourrait être déduit à partir de tout fonds que nous détenons dans le cadre de votre Compte. Il s'agit de notre droit à effectuer une Déduction.
- 5.5 Notre droit à réaliser une Compensation sur votre Compte**
- 5.5.1 Nous pouvons, à tout moment et sans vous en avertir, imputer tout solde créditeur en espèces figurant sur un Compte que vous détenez auprès de nous ou de nos Entités Affiliées, ou toute somme que nous vous devons, sur toute somme que vous nous devez (ou que vous devez à l'un de nos Entités Affiliées) au titre d'un Compte que vous détenez auprès de nous ou de nos Entités Affiliées. Il s'agit de notre droit à effectuer une Compensation. Nous pouvons appliquer le Taux de Change pour convertir les Soldes correspondants à tout fonds qui vous est dû ou qui nous est dû dans la même devise (le cas échéant).

5.6 Compensation des obligations de paiement entre les deux parties

5.6.1 Si à tout moment en ce qui concerne tout Compte:

- (a) vous nous devez ou nous vous devons le même montant dans la même devise, alors nos obligations envers l'un ou l'autre seront acquittées de façon automatique; ou
- (b) vous nous devez ou nous vous devons un montant différent dans la même devise, la partie redevable du montant le plus élevé pourra le payer à l'autre partie, les obligations des deux parties étant alors éteintes.

5.7 Impôts.

5.7.1 Si nous sommes dans l'obligation de retenir, de prélever et/ou d'effectuer tout paiement d'impôts à la source ou d'autres retenues en votre nom et/ou pour votre Compte, nous nous réservons le droit de déduire de tels Montants de votre Compte ou sur votre Compte de fonds des clients ou de vous demander de nous payer ou de nous rembourser de tels paiements.

5.7.2 Nous sommes en droit de déduire ou de retirer, à notre seule discrétion, tout paiement d'impôts requis par la Loi Applicable effectué en votre faveur ou crédité à votre Compte. Votre traitement fiscal relatif aux Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré pourrait être différent en fonction de votre situation et de la Loi Applicable et vous devriez demander les conseils d'un tiers indépendant à ce sujet si nécessaire.

5.7.3 Tous les frais incluent la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ou les taxes similaires sur la consommation, le cas échéant.

5.8 Coûts

5.8.1 Il existe des coûts liés aux négociations conclues avec nous. Des informations plus détaillées sur ces coûts peuvent être obtenues sur notre Site Internet, nos Conditions Tarifaires ou sur notre Plateforme, en plus de ces Conditions Générales. Nous vous notifierons toute modification de nos coûts conformément à l'article 9. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, annuler ces coûts.

5.8.2 Des Frais de Financement pourront être facturés pour certaines Transactions de CFD sur Marge, vous trouverez le détail de ces frais sur notre Plateforme. Vous devez avoir suffisamment de fonds sur votre Compte afin de couvrir les Frais de Financement. Nous pourrions utiliser le Solde sur votre Compte afin de réduire le montant des Frais de Financement que vous nous devez.

5.8.3 Si vous souscrivez à certains Produits, des frais de souscription pour des données de marché peuvent être applicables. Si vous n'êtes pas considéré comme un Investisseur Privé, des frais d'accès aux données de marché différents s'appliqueront ; vous trouverez tous les détails concernant ces frais sur notre Plateforme. Afin d'être classé en tant qu'Investisseur Privé, vous et toutes les Personnes Autorisées doivent obligatoirement répondre aux conditions liées à un Investisseur Privé (comme décrit dans l'Annexe 3).

5.9 Apport d'affaires

5.9.1 Cet article 5.9 s'applique si vous avez été introduit par un tiers, tel qu'un d'apporteur d'affaires ou un gestionnaire de fonds avec lequel vous avez convenu du paiement de frais, commissions et/ou d'autres rémunérations (« Frais de Tiers ») pour cette introduction et les services associés fournis par ce tiers. Les Frais de Tiers sont payables directement via la Plateforme. Nous vous informerons en avance de la date d'entrée en vigueur de l'article 5.9 et cet article 5.9 s'appliquera à compter de la date précisée dans cette notification.

5.9.2 En concluant cette Convention avec nous, vous nous autorisez à divulguer des informations sur vous et votre Compte y compris sur vos informations personnelles et l'activité de votre Compte au tiers mentionné à l'article 5.9.1 ainsi qu'aux affiliés et sous-traitants du tiers en question dans le cadre des prestations rendues.

5.9.3 En concluant cette Convention avec nous, vous nous autorisez à déduire tous les Frais de Tiers que vous devez au tiers, des fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte et de payer les tiers en votre nom. Nous vous informerons en avance de la base de calculs des déductions.

5.9.4 Toutes les déductions incluent tous les impôts, taxes ou retenues, désignés ou calculés, incluant, mais non limité à la taxe sur la valeur ajoutée (ou similaire).

5.9.5 Il vous incombe de vous assurer du niveau suffisant de fonds sur votre Compte pour payer l'intégralité des Frais de Tiers dus aux tiers.

5.9.6 Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans préavis, de cesser de faciliter le paiement des Frais de Tiers ou de prélever des Frais de Tiers. Lorsque nous cessons de faciliter ou de prélever des Frais de Tiers conformément à l'article 5.9, les Frais de Tiers impayés devront être déterminés et réglés directement entre vous et les tiers.

5.9.7 Vous pouvez retirer ou demander à modifier l'autorisation qui nous a été donnée conformément à cet article 5.9 pour faciliter le paiement ou prélever les Frais de Tiers en votre nom, en nous donnant un préavis écrit d'au moins un (1) Jour Ouvré.

6. COMMUNICATIONS

6.1 Communications entre nous et vous

- 6.1.1 La Convention et toutes les communications entre nous et vous en relation avec la Convention seront en français. En accord avec cela, vous confirmez que vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de la langue française. La Plateforme, y compris ses fonctionnalités et toutes les informations qu'elle contient, sera proposée par défaut en français, mais certaines fonctionnalités pourraient n'être disponibles qu'en anglais. Toutefois, vous pouvez choisir une autre langue pour la Plateforme, ses fonctionnalités et ses informations, ou nous pouvons (sans y être tenus), à votre demande, convenir avec vous de communiquer avec vous dans une langue autre que le français. Vous ne devriez sélectionner une autre langue que si vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de cette langue. Si vous choisissez une autre langue, vous le faites à vos propres risques et vous reconnaissez et comprenez que l'assistance dans une langue autre que le français peut ne pas être disponible à tout moment.
- 6.1.2 Vous acceptez que nous communiquions avec vous à travers notre Plateforme, ou tout autre système que CMC Markets pourrait mettre à votre disposition, par e-mail, ainsi que sur notre Site Internet et/ou par toute autre méthode convenue par écrit. Vous nous autorisez également à communiquer avec vous par courrier, téléphone, SMS ou e-mail, pour échanger sur des sujets liés à votre Compte ou pour vous informer des changements opérationnels de notre Plateforme. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes ces communications (voir article 10.1.5).
- 6.1.3 Vous acceptez spécifiquement que les Documents d'Information Clés soient fournis via notre Site Internet. Vous pouvez demander sans frais, à tout moment, une version papier des Documents d'Information Clés.
- 6.1.4 Lorsque la Convention vous impose de nous contacter par écrit, vous pouvez nous envoyer un e-mail depuis l'adresse e-mail associée à votre Compte, un courrier postal à l'adresse indiquée dans le document « Informations destinées aux Consommateurs », ou nous contacter via notre Application (le cas échéant).

6.2 Délai estimé pour les communications

- 6.2.1 Sous réserve de l'article 6.2.2, toute communication entre vous et nous devant être faite par écrit en vertu de la Convention sera considérée (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçue:
- (a) si elle est faite par nous à votre destination sur notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication a été rendue accessible sur notre Plateforme;
 - (b) si elle est faite par vous à notre destination sur notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication a été reçue sur notre Plateforme;
 - (c) si elle est envoyée par e-mail, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, une (1) heure après l'envoi;
 - (d) si elle est envoyée via notre Application, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, une (1) heure après l'envoi;
 - (e) si elle est envoyée par courrier au tarif normal, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, trois (3) Jours Ouvrés après la date d'envoi; et
 - (f) au moment de la remise, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, si elle est remise en main propre.
- 6.2.2 Toute modification apportée aux Attributs, aux Cours, à la Prime, aux Primes OSLG ou aux Taux (conformément aux articles 9.5 et 9.6) sera considérée comme ayant été reçue immédiatement.

7. DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE

7.1 Vos déclarations et vos engagements

- 7.1.1 Lorsque nous vous fournissons des services en vertu de cette Convention, nous sommes en droit de considérer les déclarations et assurances suivantes comme ayant été confirmées par vous, exactes et correctes (et vous devez nous informer immédiatement par écrit s'il n'en est pas ainsi):
- (a) votre utilisation de notre Plateforme et/ou de nos services n'est destinée à aucune Utilisation Abusive;
 - (b) si vous êtes une personne physique, vous êtes au moins âgé de 18 ans;
 - (c) si vous êtes une entité ayant la personnalité morale ou une entité sans personnalité morale (comme une fiducie ou une société en participation), vous existez valablement conformément à la Loi Applicable et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires au titre de vos actes constitutifs ou des documents de votre organisation;
 - (d) sauf dans le cas d'un accord contraire par écrit, vous agissez pour votre propre compte et non en tant que mandataire, délégataire, fiduciaire ou représentant d'une autre personne;
 - (e) vous n'êtes situé dans aucun territoire ou n'êtes résident d'aucun pays (que ce soit de manière temporaire ou permanente) où il pourrait être illégal d'accéder à notre Plateforme ou de conclure des Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré (si applicable), y compris les États-Unis d'Amérique;

- (f) vos Ordres et/ou Transactions de CFD sur Marge et/ou Contrats d'Options de gré à gré ne rentrent dans le cadre d'aucune sorte de transaction de placement, d'émission, de distribution, d'offre, de rachat, de fusion ou de toute autre opération financière d'entreprise similaire;
- (g) vous n'êtes lié à aucun émetteur d'un actif sous-jacent d'un Produit au regard duquel vous avez passé un Ordre, y compris en tant qu'administrateur, employé, délégataire, prestataire ou consultant professionnel d'un tel émetteur;
- (h) sous réserve de l'article 7.1.1(d), vous avez la pleine propriété ou la propriété commune (légalement en tant que bénéficiaire) lorsque les fonds proviennent d'un compte bancaire joint qui a été accepté, de tous les fonds que vous pourrez nous transférer conformément à la Convention;
- (i) que vous êtes soit:
 - (i) une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement EMIR; ou
 - (ii) une entité établie hors de l'Union Européenne qui, à sa connaissance, après avoir dûment pris en compte ses statuts, constituerait une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement EMIR) s'il était établi dans l'Union européenne; et
- (j) que vous n'êtes pas assujetti à une obligation de compensation en vertu du règlement EMIR (ou, en relation avec une entité en accord avec l'article 7.1.1 (i)(ii), ne seriez pas assujetti à une obligation de compensation si vous étiez établi au sein de l'Union européenne) en lien avec une Transaction de CFD sur Marge et/ou un Contrat d'Options de gré à gré.

7.2 Vos obligations si vous violez la Convention

- 7.2.1 Si vous pensez ou avez des raisons de penser que vous manquez à l'une quelconque des conditions de la Convention, vous devez alors nous en informer immédiatement par écrit.
- 7.2.2 Vous serez responsable de toute perte et/ou dépense que nous encourons résultant de votre comportement, ou de celui d'une Personne Autorisée, qu'une personne raisonnable considérerait comme étant la conséquence probable de votre négligence, de votre conduite frauduleuse ou de la violation de la Convention ou encore de la Loi Applicable.

7.3 Notre responsabilité envers vous, et ses limites

- 7.3.1 Il n'existe dans la Convention aucune exclusion ou limitation de notre responsabilité du fait de toute cause qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la Loi Applicable.
- 7.3.2 Sous réserve de l'article 7.3.1 et de notre responsabilité en cas de faute concomitante, nous ne serons pas tenus responsables envers vous de tout préjudice:
 - (a) qui survient en conséquence de:
 - (i) notre conformité, ou l'exercice de chacun de nos droits en accord avec la Loi Applicable ou la Convention;
 - (ii) votre négligence, la fraude ou la violation de la Convention ou de la Loi Applicable;
 - (iii) tout Événement Défini ou tout Événement Fortuit;
 - (iv) une Erreur survenant suite à des instructions peu claires ou ambiguës de votre part ou de la part d'une Personne Autorisée au moment de placer un Ordre; ou
 - (v) tout retard de paiement ou erreurs dans le calcul et/ou la facilitation du paiement de tous Frais de Tiers dû aux tiers;
 - (b) sauf dans la mesure où ce préjudice est la conséquence de notre conduite négligente ou de la violation de la Convention, à condition, que ce préjudice soit direct et réel, Pour éviter toute ambiguïté, nous ne pourrions être tenus pour responsable d'une perte de profit ou de manque à gagner.
- 7.3.3 Nous ne sommes responsables d'aucun retard, défaillance de livraison ou défaillance de transmission de tout Ordre ou de toute communication ou de tout autre préjudice ou dommage résultant de la transmission de données vers les réseaux et équipements de communications mobiles ou de tout autre réseau ou équipement de communications qui échappe à notre contrôle.
- 7.3.4 Toutes les fonctionnalités (y compris les graphiques), données de marché, tout contenu de tiers disponible sur notre Site Internet, notre Plateforme ou nos e-mails sont fournis tels quels et en fonction des disponibilités. Nous et nos fournisseurs tiers avons pris toutes les mesures raisonnables pour nous assurer de leur exactitude et de leur intégrité mais excluons toute garantie, engagement ou déclaration (explicite ou implicite) y étant relative dans toute la mesure permise par la Loi Applicable, y compris sans s'y limiter :
 - (a) en ce qui concerne les données de marché d'un tiers ou toutes informations similaires ou toutes fonctionnalités et informations qui vous ont été fournies dans le cadre de l'utilisation de notre Site Internet, notre Plateforme et/ou nos services:
 - (i) nous et nos fournisseurs tiers ne fournissons pas de conseils en investissement ou en trading;
 - (ii) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables si l'une quelconque de ces données de marché fonctionnalités ou informations est inexacte ou incomplète à tous égards;

- (iii) nous et nos fournisseurs tiers ne garantissons pas la pertinence des données de marché ou des informations similaires;
 - (iv) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables de toute action que vous prenez ou que vous omettez de prendre en fonction de toute donnée de marché fonctionnalités ou informations;
 - (v) vous utiliserez les données de marché, fonctionnalités ou informations uniquement aux fins définies dans la Convention;
 - (vi) nous fournissons des données de marché ou des informations similaires uniquement à titre d'information et celles-ci ne devraient pas être utilisées comme base unique pour toute décision d'investissement; et
 - (vii) vous utiliserez les données de marché, fonctionnalités ou informations uniquement en conformité avec la Loi Applicable; et
- (b) les informations contenues dans les fonctionnalités ou les contenus de tiers sont données à titre indicatif et peuvent être obsolètes à tout moment. Toutes les analyses, les conclusions ainsi que les observations qui en résultent sont basées sur les performances, les modèles et les données passés, et ne refléterons pas nécessairement les performances futures.

En cas de manquement fautif à des obligations contractuelles essentielles, notre responsabilité est engagée conformément aux dispositions légales. Une obligation essentielle est une obligation dont le client attend l'exécution et sur laquelle il peut raisonnablement compter dans le cadre de la bonne exécution d'un contrat.

- 7.3.5 Afin de lever toute ambiguïté, nos fournisseurs tiers ne sont pas responsables, et n'ont pas participé à la détermination de nos Cours et ils excluent tous les garanties, engagements ou représentations (qu'ils soient expresses ou tacites) en lien avec notre Plateforme, notre Site Internet ou nos Droits. Sans limiter la portée de ce qui précède, en aucune circonstance nos fournisseurs tiers ne seront tenus responsables de toute perte, indépendamment du fait qu'ils soient au courant d'une telle perte et qu'une telle responsabilité soit basée sur une violation de contrat, un tort ou une autre circonstance.
- 7.3.6 Sauf dans le cas d'une négligence, d'un défaut délibéré ou d'une fraude de notre part, nous ne serons responsable d'aucune perte ou dommage causé par une attaque de déni de service distribué, des virus ou autres contenus technologiques nocifs pouvant infecter votre équipement informatique, vos logiciels informatiques, vos données ou autres contenus propriétaires à cause de l'utilisation de notre Plateforme ou Site Internet ou en téléchargeant tout contenu disponible sur ces derniers, ou sur tout site internet (y compris notre Site Internet) y étant lié.
- 7.3.7 Sauf indication contraire expresse dans ces Conditions Générales, il ne nous incombe pas de vous rappeler ou de vous alerter au sujet de toute obligation ou responsabilité que vous êtes susceptible d'avoir en vertu de la présente Convention, et lorsque nous faisons ou fournissons de tels rappels ou alertes à votre intention, nous le faisons à notre seule et entière discrétion, sans que cela ne fasse peser sur nous une quelconque obligation de préparer ou fournir des rappels ou des alertes à l'avenir.

8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS

8.1 Événement Défini

- 8.1.1 Si un Événement Défini venait à survenir, était susceptible de se produire, ou lorsque nous sommes mis au fait d'un Événement Défini, nous pourrions prendre une Mesure Réservee, à condition qu'elle soit juste et raisonnable (voir article 8.3). Un Événement Spécifié inclut, mais n'est pas limité à, si:
- (a) vous, ou toute Personne Autorisée désignée par vous, faites l'objet ou avez été reconnu coupable ou fautif dans le cadre d'une procédure pénale ou d'une enquête pertinente menée par les autorités compétentes de toute juridiction d'une infraction impliquant la malhonnêteté, un crime financier, le financement du terrorisme ou une infraction similaire;
 - (b) vous faites l'objet d'une Procédure d'Insolvabilité;
 - (c) vous êtes une personne physique et vous décédez ou perdez la raison ou votre capacité, dans la mesure où cela est pertinent pour la Convention, est autrement altérée;
 - (d) vous violez l'un des termes de la présente Convention ; notamment par une Utilisation Abusive;
 - (e) vous échouez à effectuer un paiement qui nous est dû selon la Convention ou tout autre convention convenue entre vous et nous ou n'importe laquelle de nos Entités Affiliées;
 - (f) toutes déclarations et assurances fournies par vous au sujet de l'article 7.1. des présentes Conditions Générales devenant à notre appréciation matériellement erronée ou trompeuse d'une quelconque façon;
 - (g) une Erreur de produit;
 - (h) une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement survient concernant l'actif sous-jacent d'un Produit ou concernant l'émetteur d'un actif sous-jacent; ou
 - (i) toute autre circonstance existe lorsque nous croyons raisonnablement qu'il est nécessaire ou souhaitable de vous protéger ou de nous protéger, y compris toute violation ou violation potentielle par vous de la Loi Applicable ou de la Convention ou lorsque vous ne répondez pas comme

raisonnablement requis à toute notification, communication ou demande d'informations supplémentaires de notre part en relation avec votre Compte.

8.2 Événements Fortuits

8.2.1 Tout manquement de notre part à remplir nos obligations en vertu de la Convention dû à un Événement Fortuit ne sera pas constitutif d'une violation de cette Convention.

8.2.2 Si nous estimons raisonnablement qu'un Événement Fortuit s'est produit, nous vous en informerons aussi rapidement que cela est possible et conformément à la Loi Applicable. Nous ferons de notre mieux pour reprendre le service de notre Plateforme, à nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la Convention dès que possible. Sous réserve que cela soit juste et raisonnable, nous pourrions prendre une Mesure Réservée appropriée.

8.2.3 Lorsque nous sommes en mesure reprendre le service de notre Plateforme, à nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la Convention suite à un Événement Fortuit:

- (a) la valeur de toute Transaction de CFD sur Marge et/ou Contrat d'Options de gré à gré effectué(e) immédiatement avant l'Événement Fortuit et qui reste ouvert(e) sera déterminée par le Cours correspondant au moment où nous serons en mesure de reprendre notre prestation de service sur notre Plateforme et/ou nos services;
- (b) nous pourrions agir sur toute instruction de transmettre un Ordre en relation avec une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré reçu immédiatement avant l'Événement Fortuit, si tenté est que cela soit possible; et
- (c) il vous appartient de réintégrer ou annuler tout Ordre affecté par un Événement Fortuit.

8.3 Mesures Réservées

8.3.1 Si nous devons le faire en vertu de la Loi Applicable, ou d'un Événement Défini ou d'un Événement Fortuit qui se produit ou est raisonnablement susceptible de survenir, ou si nous avons des motifs valables pour le faire, nous pourrions à notre seule discrétion prendre toute mesure, y compris les Mesures Réservées suivantes qui s'avèrent justes et raisonnables selon les circonstances:

- (a) la conclusion, la combinaison, la révision ou la liquidation de toute Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré ou l'annulation ou la suspension de tout Ordre sur un Compte;
- (b) vous interdire d'accéder à un Compte ou de l'utiliser;
- (c) suspendre ou limiter ou restreindre de quelque manière que ce soit votre capacité à passer un Ordre, une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré ou refuser d'exécuter toute instruction reçue de votre part concernant un Compte;
- (d) refuser ou retarder de donner effet à votre demande de retrait d'argent de votre Compte;
- (e) modifier tout(e) Marge, Spread, Attribut, Prime, Cours et Taux, y compris ceux relatifs à vos Opérations sur Marge CFD et/ou Ordres;
- (f) l'annulation de toute Opération sur Marge CFD ou de tout Contrat d'Options de gré à gré (comme s'ils n'avaient jamais été effectués) et l'effet de ces Opérations sur Marge CFD ou de ces Contrats d'Options de gré à gré sur votre Compte;
- (g) effectuer des Roll-Overs;
- (h) l'imposition de conditions spéciales concernant tout Ordre, Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré qui, en raison de sa taille, est considéré par nous comme anormal par rapport au Produit concerné, à sa volatilité ou à sa liquidité;
- (i) fermer un Compte, rendre un Compte Non Autorisé à effectuer des Transactions ou paramétrer un Compte à des fins de réduction uniquement (Reduce Only);
- (j) l'exercice de tout droit de Compensation, d'effectuer une Déduction ou des crédits, ou de facturer des intérêts, en vertu de la Convention ou de la Loi applicable;
- (k) retenir toute somme que vous nous devez ou devez à l'une de nos Entités Affiliées;
- (l) suspendre la génération et/ou la cotation des Cours et/ou l'exécution des Ordres sur notre Plateforme pour tout Produit;
- (m) le retrait de tout Produit de notre Plateforme et/ou la suppression de votre capacité à effectuer des Transactions de CFD sur Marge ou des Contrats d'Options de gré à gré sur un Produit particulier à partir d'un Compte; et/ou
- (n) lorsque nous vous avons classé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie Éligible, restreindre ou supprimer entièrement tout service supplémentaire de votre Compte, que ce soit de manière temporaire ou permanente.

8.3.2 Si nous avons pris ou nous décidons de prendre toute Mesure Réservée, nous veillerons à vous en informer dans les plus brefs délais, à moins que la Loi Applicable nous interdise d'agir ainsi. Si nous prenons une quelconque Mesure Réservée, nous pourrions, à notre entière discrétion, prendre en compte toute précédente instruction que vous auriez transmise à l'équipe gestion clients.

9. MODIFICATIONS ET RESILIATION

9.1 Modifications apportées à la Convention en général

9.1.1 Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales à tout moment en vous communiquant ces modifications par écrit, que ce soit via notre Plateforme, par e-mail, par courrier postal ou par tout autre système exploité par CMC Markets que nous mettons à votre disposition de temps à autre. Chaque offre précisera la date d'entrée en vigueur proposée pour ces modifications (la « Date d'entrée en vigueur »).

Ces modifications ne vous seront opposables que si vous les acceptez ou, le cas échéant, par consentement présumé, conformément à l'article 9.1.2. Vous pouvez accepter ces modifications à tout moment avant la Date d'entrée en vigueur. Si elles sont acceptées, les modifications entreront en vigueur et vous seront opposables à compter de la Date d'entrée en vigueur (ou plus tôt, si cela est précisé dans l'offre).

9.1.2 Votre silence ne sera considéré comme un consentement aux modifications proposées (« consentement présumé ») que si toutes les conditions suivantes sont remplies:

(i) les modifications sont proposées parce qu'une disposition des Conditions Générales:

A) n'est plus conforme à la situation juridique en raison d'une modification de la législation, y compris des dispositions législatives de l'Union européenne directement applicables;

B) est rendu caduque ou ne peut plus être invoquée à la suite d'une décision judiciaire définitive, y compris celle d'un tribunal de première instance; ou

C) ne respecte plus nos obligations réglementaires à la suite d'un acte administratif exécutoire émis par une autorité compétente nationale ou internationale (par exemple, la Bafin); et

(ii) si vous n'avez pas expressément rejeté notre offre de modifications avant la Date d'entrée en vigueur proposée;

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les conséquences juridiques que peut entraîner le fait de ne pas vous opposer en temps utile aux conséquences prévues en cas de silence, si nous vous informons d'une modification des Conditions Générales qui entrera en vigueur par consentement présumé en vertu du présent article 9.1.2.

Le principe du « consentement présumé » ne s'applique pas aux modifications qui n'entrent pas dans le champ d'application du présent article 9.1.2.

9.2 Droit de résiliation en cas de consentement présumé et de non-acceptation des modifications

9.2.1 Si nous nous appuyons sur l'article 9.1.2 pour apporter des modifications aux Conditions Générales, vous pouvez également résilier la Convention concernée par ces modifications en nous adressant un préavis, sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée pour les modifications indiquées dans notre offre de modification. Nous attirerons tout particulièrement votre attention sur ce droit de résiliation dans notre offre de modifications.

9.2.2 Si vous n'acceptez aucune des modifications proposées avant la Date d'entrée en vigueur prévue, nous pourrions définir votre Compte en statut « Trading Non Autorisé » ou « Reduce Only (réduction seulement) », effectuer la clôture de vos Positions et/ou résilier la Convention conformément à l'article 9.9.2.

9.3 Modifications apportées aux Conditions Tarifaires, à la Politique d'Exécution des Ordres et à la Notice d'Avertissement sur les Risques Associés

9.3.1 CMC Markets se réserve le droit d'apporter de temps à autre des modifications aux Conditions Tarifaires, à la Politique d'Exécution des Ordres et à la Notice d'Avertissement sur les Risques; ces modifications s'appliqueront aux futures Transactions de CFD sur Marge et aux Contrats d'Options de gré à gré.

9.4 Modifications des Taux de Marge, des besoins en Marge, du Seuil de Liquidation et du Niveau de Revalorisation

9.4.1 Nous fixerons les Taux de Marge, les autres besoins en Marge, le Seuil de Liquidation et le Niveau de Revalorisation applicables à un Produit ou à votre Compte avant que vous ne concluez une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré.

9.4.2 Une fois que vous avez conclu une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré, nous pouvons, à notre entière discrétion, procéder à des ajustements du Taux de Marge ou d'autres besoins en Marge applicables à un Produit ou à votre Compte si un ou plusieurs des événements exceptionnels suivants se produisent ou sont susceptibles de se produire:

(a) des changements importants sur les marchés des actifs sous-jacents, notamment, mais sans s'y limiter, l'illiquidité, les variations de volatilité, les écarts de cours, les événements économiques, les événements politiques, les Opérations sur Titres, les Cas d'Ajustement et les variations de capitalisation boursière;

(b) la radiation de la cote ou le changement de place de cotation d'un actif sous-jacent vers une place non proposée sur notre Plateforme;

(c) des modifications apportées aux Lois Applicables ou aux exigences réglementaires ayant une incidence significative sur la négociation, la couverture ou la cotation des actifs sous-jacents; ou

(d) tout autre événement ou circonstance exceptionnel.

- 9.4.3 Une fois que vous avez conclu une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré, nous pouvons, à notre entière discrétion, procéder à des modifications du Seuil de Liquidation ou du Niveau de Revalorisation.
- 9.4.4 Si nous apportons des modifications en vertu des articles 9.4.2 et/ou 9.4.3, nous vous communiquerons, dans la mesure du possible:
- (a) sous trois (3) Jours Ouvrés concernant de telles augmentations du Taux de Marge et/ou autres besoins en Marge; et
- (b) sous dix (10) Jours Ouvrés concernant des modifications du Seuil de Liquidation et/ou du Niveau de Revalorisation,
- mais nous nous réservons le droit d'apporter toute modification en vertu des articles 9.4.2 et/ou 9.4.3 dans un délai plus court ou sans préavis, lorsque nous avons un motif valable de le faire. Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans préavis, de réduire le Taux de Marge et/ou d'autres besoins en Marge. Pour éviter toute ambiguïté, nous ne sommes pas tenus de vous adresser un avis en vertu de l'article 9.4.4 si votre Compte n'est pas concerné par les modifications visées dans cet article 9.4.4.
- 9.4.5 Suite à toute modification apportée aux Taux de Marge, autres besoins en Marge, Seuil de Liquidation, il vous incombe de vous assurer que vous avez une Valeur de Compte suffisante et/ou avez réduit vos Positions pour satisfaire vos obligations qui vous lient à nous sous la Convention. Tout manquement à cette obligation peut entraîner la Liquidation du Compte.
- 9.5 Modifications des Cours, des Taux, des Primes, des Spreads, des Primes OSLG et des Attributs applicables aux Transactions de CFD sur Marge et aux Contrats d'Options de gré à gré non encore conclus**
- 9.5.1 Nous modifierons les Cours, les Primes, les Taux, les Spreads, les Primes OSLG et les Attributs sur notre Plateforme en temps réel, et ces modifications prendront effet immédiatement dès leur publication, même si elles ne s'affichent pas sur l'appareil que vous utilisez pour accéder à notre Plateforme. Nous pouvons modifier la manière dont le Cours d'un Produit ou d'une Prime est calculé, et ces modifications prendront effet immédiatement dès leur adoption.
- 9.5.2 Pour éviter toute ambiguïté, les Cours, Primes, Taux, Spreads, Primes OSLG et Attributs seront ceux affichés sur notre Plateforme (ou sur tout autre système exploité par CMC Markets que nous mettons à votre disposition) au moment où vous concluez une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré, et vous donnez votre consentement exprès à ces Cours, Taux, Primes, Spreads, Primes OSLG et Attributs en concluant une telle Transaction de CFD sur Marge ou un tel Contrat d'Options de gré à gré. Veuillez vous assurer d'avoir mis à jour toutes les informations figurant sur votre appareil concernant une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré (notamment les Cours, Taux, Primes, Spreads, Primes OSLG et Attributs) avant de conclure une telle Transaction de CFD sur Marge ou un tel Contrat d'Options de gré à gré.
- 9.6 Ajustements des Cours, des Taux, des Primes, des Spreads, des Primes OSLG et des Attributs applicables aux Transactions de CFD sur Marge et aux Contrats d'Options de gré à gré déjà conclus**
- 9.6.1 Une fois que vous avez conclu une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré, nous pouvons procéder à des ajustements concernant:
- (a) Les Cours, les Spreads, les Primes OSLG ainsi que les Attributs en temps réel et ces modifications entreront en vigueur immédiatement dès qu'elles sont faites, même si elles ne sont pas affichées sur l'appareil que vous utilisez pour accéder à notre Plateforme;
- b) Le Cours et/ou le mode de calcul du Cours d'un Produit ou d'une Prime, conformément à l'article 4.4.
- 9.6.2 Lorsque nous vous notifions d'un changement d'une limite en relation avec un Attribut, vous pouvez être amené à liquider toute Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré affecté(e) et ce, dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés.
- 9.6.3 Tous les ajustements prévus à l'article 9.6 seront effectués à notre entière discrétion. Lorsqu'il s'agit d'exercer notre pouvoir d'appréciation, nous tiendrons compte de toutes les circonstances pertinentes du cas d'espèce (y compris vos intérêts).
- 9.7 Avertissement sur les risques liés à la liquidation**
- 9.7.1 Les modifications prévues à l'article 9.5 et les ajustements prévus à l'article 9.6 peuvent vous obliger à verser une Marge supplémentaire. Dans ce cas, vos Transactions de CFD sur Marge ou vos Contrats d'Options de gré à gré risquent d'être soumises à la liquidation (conformément au paragraphe 13 de l'Annexe 1A et au paragraphe 13 de l'Annexe 1B) si vous ne respectez pas vos besoins en Marge supplémentaires.
- 9.8 Retrait des Produits**
- 9.8.1 Nous pouvons, à tout moment et à notre entière discrétion, retirer tout Produit de notre Plateforme et/ou retirer votre capacité à conclure des Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré sur un Produit particulier. Sous réserve de l'article 9.8.2, si vous détenez une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré sur un Produit concerné qui fait l'objet d'un retrait, nous vous en informerons par écrit et le retrait du Produit prendra effet à la date indiquée dans notre notification, mais au plus tôt quatre (4) semaines après la réception de celle-ci.

- 9.8.2 Si nous avons de bonnes raisons de le faire, nous pouvons retirer un Produit avec un préavis plus court ou sans préavis. Un motif valable peut être, par exemple, le fait que nous ne soyons plus légalement en mesure de proposer le Produit, qu'il y ait un changement fondamental des conditions du marché sous-jacent au Produit concerné, ou qu'il y ait des Événements Fortuits, des Opérations sur Titres ou un Cas d'Ajustement. Dans la mesure du possible, nous ne retirerons un Produit pour motif valable que dans un délai raisonnable et nous vous donnerons la possibilité d'annuler tout Ordre en Attente et de procéder à la liquidation de toute Transaction de CFD sur Marge ou de tout Contrat d'Options de gré à gré. Ce n'est que lorsque cela s'avère impossible que nous annulerons les Ordres en Attente concernés et procéderons à la liquidation des Transactions de CFD sur Marge ou des Contrats d'Options de gré à gré à la date et aux conditions indiquées dans l'avis, en tenant compte de l'ensemble des circonstances propres à chaque cas, y compris vos intérêts.
- 9.8.3 Il vous incombe d'annuler tous Ordres en Attente et liquider toutes Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré concernant un Produit en cours de retrait conformément à l'article 9.8.1 ou 9.8.2 à l'heure et selon la procédure précisée dans ce préavis. Si cela n'est pas fait par vous, nous le ferons directement.
- 9.8.4 Dans les conditions prévues à l'article 9.8.3., nous pouvons procéder à une Diminution Uniquement de tout Produit en cours de retrait conformément aux articles 9.8.1 ou 9.8.2.

9.9 Clôture de votre Compte ou résiliation de la Convention

- 9.9.1 Vous pouvez clôturer tout Compte via notre Plateforme ou en nous avisant par écrit. La clôture prend généralement effet un (1) Jour Ouvré après que nous ayons reçu votre demande. Si vous n'annulez pas tout Ordre en Attente, ne liquidez pas toute Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré sur le Compte ou ne retirez pas tout fonds vous étant dû avant de nous adresser ce préavis de clôture ou de résiliation, nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré dès que possible après avoir reçu votre préavis. Nous veillerons ensuite (sous réserve de l'article 5.2.7) à vous retourner tout fond qui vous est dû. Il pourrait cependant avoir un délai pour la restitution de vos fonds.
- 9.9.2 Nous pourrions clôturer tout Compte avec préavis écrit. Conformément à l'article 9.9.3, ceci prendra effet à la date spécifiée dans ce même préavis. Notre délai de préavis en cas de résiliation est d'au moins quatre (4) semaines à compter de la date de notification. Sauf notification contraire de notre part et/ou mise en position du Compte en Trading Non Autorisé, vous serez autorisé à annuler tous Ordres en Attente et/ou liquider toutes Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré pendant l'intervalle de temps qui s'étend entre (i) la date du préavis ; et (ii) la date à laquelle le Compte doit être clôturé. Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible de vous en informer, nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré sur le Compte et veillerons à vous rembourser tout fonds qui vous est dû.
- 9.9.3 Résiliation pour motif valable:
- (a) Nous pouvons résilier la Convention à tout moment avec un préavis inférieur à quatre (4) semaines s'il existe un motif valable qui, compte tenu de l'ensemble des circonstances du cas d'espèce et de vos intérêts, fait qu'on ne peut plus raisonnablement attendre de nous que nous maintenions la relation contractuelle jusqu'à l'expiration du délai de préavis prévu à l'article 9.9.2.
- (b) Il est notamment considéré qu'il existe un motif valable lorsque:
- (i) vous êtes reconnu coupable, dans le cadre d'une procédure pénale, d'une procédure pour infraction administrative ou d'une enquête menée par un Organisme Officiel dans n'importe quelle juridiction, d'une infraction (pénale) liée à la fraude, à la criminalité financière, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, à la manipulation de marché, au délit d'initié, aux cas mentionnés à l'article 10.2.3 ou à une infraction (pénale) similaire, ou de complicité dans l'une de ces infractions pénales;
 - (ii) vous avez commis une violation substantielle de la Convention;
 - (iii) nos services ne vous conviennent plus;
 - (iv) en cas de décès ou d'incapacité juridique de votre part (dès réception de l'avis de décès, tous les Comptes seront clôturés ; la personne se présentant comme l'héritier légal devra fournir des preuves suffisantes de son droit à l'héritage avant que nous puissions effectuer tout versement);
 - (v) vous avez fait des déclarations et donné des assurances erronées (notamment en ce qui concerne votre situation financière ou vos connaissances et votre expérience en matière de produits financiers), dans la mesure où ces déclarations et assurances revêtent une importance significative pour nous;
 - (vi) vous êtes en cas de faillite ou votre situation financière se détériore de manière significative; ou
 - (vii) votre Compte a fait l'objet d'une saisie ou d'une confiscation.
- (c) Si le motif valable réside dans le fait que vous avez manqué à une obligation essentielle de la Convention, nous ne pouvons résilier la Convention en vertu de l'article 9.9.3 qu'après l'expiration, sans résultat, d'un délai de préavis raisonnable vous enjoignant de remédier à ce manquement ou d'y mettre fin.
- (d) Nous ne pouvons résilier la Convention pour motif valable que dans un délai raisonnable après avoir pris connaissance dudit motif valable.

- 9.9.4 Dans la mesure du possible, sans compromettre nos intérêts légitimes, nous vous donnerons la possibilité d'annuler tout Ordre en Attente et de procéder à la liquidation de toute Transaction de CFD sur Marge ou de tout Contrat d'Options de gré à gré ; nous pourrions également définir un Compte comme ayant le statut « Reduce Only (réduction seulement) » ou « Trading Non Autorisé ». Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible ou inadéquat de vous en informer de manière appropriée, nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré et veillerons à vous rembourser tout fonds qui vous est dû. Si notre tentative échoue, vous aurez toujours droit à votre argent.
- 9.9.5 Sauf s'il en a été convenu autrement, la Convention sera automatiquement résiliée lors de la clôture par vous ou par nous de l'ensemble de vos Comptes. Lorsque l'une ou l'autre des Parties clôture un Compte et/ou résilie la Convention, nous pouvons exercer tout droit dont nous disposons en vertu de l'article 5.4.1 pour faire une Déduction ou en vertu de l'article 5.5.1 pour effectuer une Compensation.

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 Protection des données

- 10.1.1 Cette Convention (de même que notre Politique de Confidentialité et de Sécurité disponible sur notre Site Internet) établit les bases selon lesquelles toute donnée personnelle que vous nous fournissez sera traitée. En lien avec la Convention, vous nous fournirez des données personnelles en complétant le formulaire d'ouverture de compte ou tout autre formulaire sur le Site Internet et/ou la Plateforme ou en échangeant avec nous par téléphone, email ou tout autre moyen. De telles données personnelles pourraient être conservées sur papier, en version électronique ou par tout autre moyen. Nous reconnaissons le besoin de traiter toute donnée personnelle de manière appropriée et légitime, en accord avec les Lois sur la Protection des Données. Pour les besoins des Lois sur la Protection des Données, nous agissons en tant que responsable de contrôle de ces données.
- 10.1.2 Dans le cadre de cette Convention, les « données personnelles » signifie toute information enregistrée que nous détenons vous concernant et à partir de laquelle vous pouvez être identifié. Cela peut comprendre votre nom, adresse, adresse email, numéro de téléphone, information financière, description personnelle ou toute autre information personnelle. Les « données personnelles sensibles » correspondent aux données personnelles relatives à l'origine ethnique, aux opinions politiques, religieuses ou croyances similaires, aux adhésions syndicales, à la santé, à la vie sexuelle, aux procédures pénales ou aux convictions. « Traiter » signifie n'importe quelle action au niveau des données personnelles, y compris y accéder, les divulguer, les détruire ou les utiliser de n'importe quelle manière.
- 10.1.3 Nous traiterons habituellement uniquement les données personnelles pour lesquelles vous avez donné votre accord, lorsque le traitement est nécessaire pour respecter cette Convention, toute autre obligation légale ou lorsque nous avons un intérêt légitime à le faire. Dans d'autres cas, le traitement pourrait être nécessaire pour la protection de vos intérêts ou pour l'intérêt légitime de tiers. Nous ne procéderons au traitement d'informations personnelles sensibles (en particulier dans le cas d'une procédure ou condamnation judiciaire) que lorsque l'une des conditions prévues par les Lois sur la Protection des Données sont respectées. En remplissant cette demande et en concluant la Convention, vous consentez à :
- (a) traiter vos données personnelles (y compris toute donnée personnelle sensible) que nous utiliserons aux fins suivantes:
 - (i) Évaluer votre demande, y compris afin de s'assurer que la conclusion de la Convention vous convient;
 - (ii) L'administration de la Plateforme;
 - (iii) L'administration de la relation qui existe entre vous et nous;
 - (iv) L'exécution de vos obligations en vertu de la Convention;
 - (v) L'évaluation du risque opérationnel et financier vous concernant;
 - (vi) Améliorer le Site Internet et/ou la Plateforme et développer nos produits et services;
 - (vii) La fourniture de données de marché et autres informations provenant de tiers afin de vous assister dans l'utilisation de notre Site Internet et/ou de la Plateforme;
 - (viii) La sollicitation de conseil juridique sur des questions liées à nos activités;
 - (ix) Dans le cadre des échanges avec nos auditeurs et autres conseillers professionnels;
 - (x) Créer des données statistiques sur une base anonyme;
 - (xi) Établir des profils clients (y compris mais n'étant pas limité à cibler les communications publicitaires et à créer des audiences similaires); et
 - (xii) Divulguer vos données personnelles à toute autorité à qui la loi nous enjoint de les communiquer;
 - (b) divulguer vos données personnelles aux personnes suivantes pour les mêmes fins que celles listées au (a) ci-dessus:

- (i) nos sous-traitants et nos prestataires de services qui traitent vos données personnelles pour notre compte (y compris les données d'identité, et les vérifications de sanctions ainsi que les informations disponibles auprès des agences d'évaluation du crédit) ou qui fournissent des services en notre nom;
 - (ii) nos Entités Affiliées; et
 - (iii) le cas échéant, tout Titulaire du Compte Joint ou toute personne étant une Personne Autorisée ou apparaissant ou prétendant raisonnablement être une Personne Autorisée;
- (c) la divulgation des informations personnelles à votre courtier introducteur, au gestionnaire de fonds ou à un autre intermédiaire tiers si vous en avez désigné un, qui a été convenu et accepté par nos soins, en relation avec la Convention et les services vous ayant été fournis par votre courtier introducteur, gestionnaire de fonds ou autre intermédiaire tiers.
- (d) agir conformément aux préférences en matière de communications promotionnelles que vous avez indiquées lorsque nous utilisons vos données personnelles pour les besoins de la commercialisation de nos produits concernés, des produits concernés de nos Entités Affiliées, de votre intermédiaire, gestionnaire de fonds et de tout tiers désigné. Vous avez le droit de nous demander de procéder au traitement de vos données personnelles pour de telles raisons et devez nous aviser à tout moment si vous souhaitez changer les préférences relatives à vos données personnelles en mettant à jour vos paramètres sur notre Plateforme ou en contactant notre équipe gestion clients aux coordonnées indiquées dans le document « Informations destinées aux Consommateurs »; et
- (e) transférer, conserver et traiter vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) pour les finalités susvisées aux points (a), (b) et (c) où le niveau de protection aux données peut ne pas être équivalent à celui prévu au sein de l'EEE. Nous prendrons toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour nous assurer que vos données personnelles sont traitées en toute sécurité et conformément à la Convention et aux Lois sur la Protection des Données en ce qui concerne le transfert, le stockage ou le traitement.
- 10.1.4 Vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des données personnelles vous concernant. Lorsque cela est permis, nous nous réservons le droit de prélever des frais de traitement.
- 10.1.5 Vous acceptez le fait que nous pourrions enregistrer toutes les conversations téléphoniques et/ou les communications par tout moyen entre vous et nous, et utiliser de tels enregistrements, ou transcriptions de ces enregistrements, ainsi que tout e-mail, message instantané enregistré ou toute autre communication que vous nous envoyez sur notre Plateforme ou de quelque manière que ce soit, à des fins de formation, à des fins d'enquête sur toute réclamation que vous faites, ou à toute fin légale ou réglementaire y compris comme moyen de preuve dans le cadre d'un litige ou d'un contentieux éventuel entre vous et nous. Nous devons conserver les enregistrements de toutes les conversations pendant la durée requise par la Loi Applicable.
- 10.1.6 Vous acceptez le fait que nous pouvons communiquer toute information que nous détenons sur vous ou sur votre Compte (y compris toute information personnelle soumise aux Lois sur la Protection des Données) à toute autorité compétente si cette communication est exigée par cette autorité compétente ou par la Loi Applicable.
- 10.1.7 Vous vous engagez à conserver toute information relative à votre Compte que vous détenez, y compris les e-mails et lettres et toute communication promotionnelle que nous vous envoyons, en tout temps confidentiels.
- 10.1.8 Si vous communiquez des données à caractère personnel à un tiers dans le cadre d'un service de CMC Markets, nous ne serons pas tenus responsables envers vous des pertes résultant d'une violation des lois sur la protection des données par ce tiers.
- 10.2 Droits de Propriété Intellectuelle**
- 10.2.1 Nous ou nos concédants de licence possédons tous Droits. Sauf lorsque la Convention l'accorde expressément, vous n'acquerez aucun droit, titre ou intérêt sur aucun élément de notre Plateforme, notre Site Internet ou sur d'autres Droits lié à cette dernière.
- 10.2.2 Nous vous octroyons ci-après une licence personnelle, non exclusive, sans aucun paiement de redevances, révocable et non cessible, pour l'accès et l'utilisation personnelle et non commerciale de notre Plateforme et de notre Site Internet pour les besoins limités à la négociation ou la spéculation conformément à la Convention. Aucun autre droit n'est accordé relativement à notre Plateforme ou notre Site Internet. Dans le cas où vous faites ou tentez de faire l'une quelconque des actions interdites définies à l'article 10.2.3 ou que nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous avez fait ou tenté de faire l'une quelconque des actions interdites, cette licence ainsi que la Convention seront immédiatement révoquées sans préavis et vous ne disposerez plus de droits supplémentaires dans le cadre de la Plateforme, notre Site Internet ou de l'un quelconque des Droits.
- 10.2.3 Il vous est interdit de:
- (a) copier, reproduire, traduire, dupliquer, utiliser, modifier, adapter, changer, améliorer, réaliser une ingénierie inverse, décompiler, décoder, désassembler ou réassembler le fonctionnement de, ou créer des œuvres dérivées de notre Plateforme, Site Internet ou de l'un quelconque des Droits (ou causer ou permettre à toute autre personne de réaliser toute action énoncée précédemment) sauf si la Convention le prévoit expressément;

- (b) créer ou développer tout hyperlien ou tout autre formulaire correspondant à un lien électronique vers notre Plateforme ou Site Internet à l'exception de cas où vous avez obtenu notre consentement écrit au préalable;
- (c) distribuer, redistribuer, vendre, revendre, transmettre, retransmettre, publier, rendre disponible, concéder via une sous-licence, céder, louer, prêter, remettre en circulation, reconditionner, divulguer, afficher ou faire un usage commercial de notre Plateforme, de notre Site Internet, de l'un quelconque des Droits ou de l'un quelconque des documents que nous vous avons fournis relativement à la Convention (que ce soit en partie ou en totalité);
- (d) télécharger ou copier vos informations de Compte sauf si une autorité compétente exige de le faire ou pour un usage personnel conformément aux dispositions de la Convention;
- (e) télécharger ou copier les informations de compte relatives à tout autre client;
- (f) procéder à toute collecte de données, ou utiliser la recherche de données, la capture d'écran de données, utiliser des logiciels de reconnaissance optique des caractères, des logiciels de création d'image, des robots ou tout autre outil de collecte et d'extraction de données similaire sur notre Plateforme ou les Droits;
- (g) exception faite des interfaces de programme d'applications (APIs) qui ne font pas l'objet d'une Utilisation Abusive:
 - (i) utiliser tout logiciel, algorithme, robot, application, outil, code ou dispositif ou équipement informatique ou électronique quelconque sur notre Plateforme en vue d'une négociation non humaine et/ou une négociation à haute fréquence; ou
 - (ii) utiliser notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits à des fins de traitement automatisé;
- (h) introduire sciemment tout logiciel de virus, de chevaux de Troie, de vers informatiques, de bombes logicielles, de bombes à retardement, de « portes dérobées » ou de dispositifs de porte dérobée, tout « dispositif de désactivation », tout logiciel malveillant, ou tout autre dispositif, logiciel ou code qui:
 - (i) est ou est susceptible d'être malveillant ou technologiquement dangereux, destructif, ou restrictif ou toute autre chose analogue à ce qui précède, pour notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits;
 - (ii) endommage, perturbe, altère, efface ou affecte négativement le fonctionnement normal de notre Plateforme ou de l'un quelconque des Droits;
 - (iii) aide ou facilite le vol ou l'altération des données ou des contenus sur notre Plateforme ou de l'un quelconque des Droits; ou
 - (iv) permet un accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits;
- (i) permettre ou faciliter un accès non autorisé ou une tentative d'accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits, y compris le serveur sur lequel notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits est stocké ou tout serveur, ordinateur ou base de données connecté à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits;
- (j) attaquer notre Plateforme au moyen d'une méthode visant l'impossibilité d'accès au service ou d'une attaque électronique massive destinée à interrompre le service;
- (k) utiliser notre Plateforme, notre Site Internet, l'un des quelconques Droits ou l'un des documents fournis par nous en relation avec la Convention (en tout ou partie) qui pourrait constituer de quelque façon (selon notre avis raisonnable) une Utilisation Abusive; ou
- (l) faire, ou permettre un acte ou une chose (ou omettre de faire tout acte ou toute chose) analogue à ce qui précède,

L'un quelconque des actes qui précèdent pourrait constituer un Evènement Défini qui nous autorise à prendre une Mesure Réservee (voir les articles 8.1 et 8.3).

- 10.2.4 Nous pouvons sous réserve d'un préavis écrit, vérifier l'utilisation que vous faites des données de marché ou informations similaires mises à votre disposition sur notre Plateforme afin de s'assurer du respect des règles de cette Convention. Vous acceptez de coopérer pleinement avec nous lors de ces vérifications et fournir sans délai toutes les informations que nous vous demanderons.

10.3 Sous-traitance

- 10.3.1 Nous pourrions utiliser des fournisseurs de service externes dans le cadre de nos opérations quelconques conformément à la Loi Applicable, qui pourraient inclure des Entités Affiliées ou des tierces parties.

10.4 Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables

- 10.4.1 Si, à tout moment, une disposition quelconque de la Convention est ou devient illégale, nulle, ou inapplicable de quelque façon que ce soit en vertu de la loi de toute juridiction, toutes les autres dispositions de la Convention restent valables et applicables en vertu de la loi de cette juridiction ainsi qu'en vertu de toute autre Loi Applicable.

10.5 Cession ou délégation de droits et obligations

- 10.5.1 Vous ne pouvez céder aucun de vos droits ou déléguer aucune de vos obligations ou accorder toute utilisation ou bénéfice de tout droit à quiconque (y compris à toute Personne Autorisée ou à tout Titulaire du Compte Joint) au titre de la Convention sans notre consentement écrit préalable.
- 10.5.2 Vous ne pouvez pas, pour quelque raison que ce soit, accorder à quiconque (y compris à une Personne Autorisée) l'utilisation ou le bénéfice d'un droit au titre de la Convention, y compris tous droits sur l'argent détenu auprès de nous (que ce soit par le biais d'une hypothèque, d'une sûreté ou autre).
- 10.5.3 Nous pouvons céder ou déléguer tout droit et/ou obligation au titre de la Convention, qui peut impliquer le transfert du solde d'argent détenu en votre nom à toute personne, à condition que nous agissions conformément à la Loi Applicable. Nous nous efforcerons de vous donner un préavis écrit d'au moins trente (30) jours calendaires de ce transfert ou de cette délégation, bien que nous nous réservons le droit de céder ou déléguer nos droits et/ou obligations avec effet immédiat, auquel cas nous vous informerons dès que possible de la cession ou de la délégation. Lorsque nous cédon ou déléguons à toute personne l'un quelconque de nos droits ou obligations au titre de la Convention, nous pouvons donner à cette personne toute information vous concernant qu'elle peut raisonnablement exiger.

10.6 Droits et recours

- 10.6.1 Les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons au titre de la Convention n'excluent pas les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons conformément à la Loi Applicable, mais s'y ajoutent.

10.7 Retard ou inaction dans l'exercice de droits au titre de la Convention

- 10.7.1 Tout délai ou échec de votre ou de notre part à exercer un droit spécifique ou à prendre une action particulière en vertu de la Loi Applicable ou de la Convention ne signifie pas que vous ne pourrez ou que nous ne pourrions pas exercer ce droit ou prendre une telle action à un stade ultérieur.

10.8 Droits des Tiers

- 10.8.1 Sous réserve de l'article 10.8.2, à part nos Entités Affiliées, aucune personne (y compris une Personne Autorisée) qui n'est pas partie à cette Convention ne peut bénéficier des termes de celle-ci.
- 10.8.2 Nos réclamations à votre encontre, en vertu de cette Convention, pourront être effectuées par des tiers qui pourront faire valoir nos droits de manière indépendante envers vous.

10.9 Droit Applicable et Juridiction

- 10.9.1 Cette Convention et toutes obligations non contractuelles découlant de, ou en rapport avec la Convention sont régies par et interprétées conformément au droit français. Toutefois, en tant que consommateur, vous bénéficiez de la protection offerte par les dispositions impératives de la loi du pays dans lequel vous résidez, conformément à l'Article 6, paragraphe 2, du Règlement (CE) n° 593/2008 (Rome I). Aucune disposition de la présente Convention, y compris cet article de choix de la loi applicable, ne porte atteinte à votre droit de vous prévaloir des dispositions impératives de la législation locale.
- 10.9.2 Les tribunaux français ont une compétence non-exclusive pour entendre tout litige ou réclamation de toutes sortes (y compris litiges ou réclamations non-contractuels), découlant de, ou en relation avec la Convention. Le fait d'engager une procédure dans une ou plusieurs juridictions ne nous empêchera pas d'engager une procédure dans toute autre juridiction, que ce soit simultanément ou non, si et dans la mesure où le permet la Loi Applicable.

10.10 Signification de quelques autres termes dans la Convention

- 10.10.1 Dans la Convention, toute référence à une disposition particulière de la Loi Applicable est réputée désigner cette disposition telle que modifiée de manière occasionnelle, et de toute disposition équivalente, similaire ou analogue au titre de la Loi Applicable.
- 10.10.2 Toute référence à un document (y compris les informations fournies sur notre Site Internet et/ou notre Plateforme) de la Convention est réputée désigner le présent document tel que modifié de manière occasionnelle.
- 10.10.3 Toute référence à « y compris » ou « comprend » dans la Convention est réputée signifier « y compris, à titre non exhaustif ».
- 10.10.4 Sauf mention contraire, toutes les références dans ces Conditions Générales à des articles, des paragraphes ou à des annexes sont des articles, paragraphes et annexes compris dans ces Conditions Générales ou dans notre Politique d'Exécution des Ordres.
- 10.10.5 Tout titre de la Convention n'aura pas d'incidence sur l'interprétation de cette dernière.
- 10.10.6 Toute référence à une personne dans ces Conditions Générales inclut les personnes morales, les associations de droit privé, les fiducies, les sociétés de personnes et les particuliers.
- 10.10.7 A moins que le contexte ne le justifie autrement, les mots au singulier doivent inclure le pluriel et le pluriel doit inclure le singulier.

10.11 Survie des conditions de la Convention

- 10.11.1 Les articles 7 et 10, le paragraphe 3 de l'Annexe 2 ainsi que l'Annexe 3 continueront de s'appliquer après la clôture de votre Compte et/ou la résiliation de la Convention.

ANNEXE 1A - CONDITIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS DE CFD SUR MARGE

La présente Annexe 1A énonce les conditions qui s'appliquent de manière spécifique aux investissements dans nos Transactions de CFD sur Marge sur un Compte.

La présente Annexe 1A énonce également les conditions spécifiques applicables à la Fonctionnalité de Risque Limité et aux Transactions à Risque Limité.

Transactions de CFD sur Marge

- 1.1 Une Transaction de CFD sur Marge est un contrat réglé en espèces qui vise à reproduire un investissement dans l'actif sous-jacent concerné sans les frais et droits habituellement associés à un investissement dans cet actif sous-jacent. Toutefois, d'autres frais et droits s'appliqueront à une Transaction de CFD sur Marge. Une Transaction de CFD sur Marge ne vous confère, ni à vous ni à nous, aucun droit sur l'actif sous-jacent de cette Transaction de CFD sur Marge.

Fonctionnalité de Risque Limité

- 2.1 Depuis le 20 février 2017, la Fonctionnalité de Risque Limité est automatiquement activée lorsque vous ouvrez un Compte. Vous pouvez placer des Transactions à Risque Limité uniquement lorsque cette fonctionnalité est activée et aucun autre type de Transaction de CFD sur Marge ne peut être placé. Si vous avez ouvert un Compte avant le 20 février 2017, vous pouvez faire la demande pour activer la Fonctionnalité de Risque Limité. Une telle demande doit être validée par CMC Markets.
- 2.2 Lorsque vous concluez une Transaction à Risque Limité, votre perte au titre de cette Transaction ne dépassera pas le montant de votre investissement initial relatif à cette Transaction, à l'exclusion des frais de négociation. Vous restez redevable des autres frais liés à toute Transaction à Risque Limité, y compris, mais sans s'y limiter, les Frais de Financement, les frais d'abonnement aux données de marché et les coûts liés au Roll-Over, ainsi que des coûts résultant de toute conversion de devises, qui peuvent réduire le Montant de Revalorisation de votre Compte. Si ces frais entraînent un Solde négatif sur votre Compte, nous renoncerons à notre droit de réclamer le déficit et ramènerons le Solde du Compte à zéro (0), sous réserve de notre droit à effectuer une Compensation conformément à la Convention. Lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité est activée, vous ne pouvez conclure que des Transactions à Risque Limité.
- 2.3 Une Transaction à Risque Limité est une Transaction de CFD sur Marge entièrement couverte par un Ordre Stop Loss Garanti (OSLG) automatiquement lié à cette Transaction.
- 2.4 Une Prime OSLG doit nous être payée pour conclure une Transaction à Risque Limité. Un remboursement de la Prime OSLG peut être accordé si la Transaction à Risque Limité est ensuite clôturée avant que l'Ordre Stop Loss Garanti correspondant ne soit exécuté ou modifié conformément au présent paragraphe.
- 2.5 Une fois que vous avez conclu une Transaction à Risque Limité:
 - (a) dans le cadre d'une Transaction à Risque Limité à l'achat, vous ne pouvez qu'augmenter le Cours Cible de l'Ordre Stop Loss Garanti; ou
 - (b) dans le cadre d'une Transaction à Risque Limité à la vente, vous ne pouvez que diminuer le Cours Cible de l'Ordre Stop Loss Garanti.
- 2.6 La Compensation des Ordres ne peut pas être désactivée si la Fonctionnalité de Risque Limité est activée sur votre Compte.
- 2.7 La Fonctionnalité de Risque Limité n'affecte pas votre obligation de vous assurer que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation applicable affiché sur notre Plateforme. Nous nous réservons le droit de clôturer toute Transaction à Risque Limité si vous ne maintenez pas suffisamment de fonds disponibles sur votre Compte pour que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste supérieur au Seuil de Liquidation applicable.
- 2.8 Vous pouvez demander la désactivation de la Fonctionnalité de Risque Limité sur votre Compte en contactant notre équipe gestion clients. Une telle demande doit être validée par CMC Markets.

Produits

- 3.1 Vous pourrez accéder aux informations pertinentes sur chaque Produit, y compris ses Attributs, via la Liste de Produits. Les Produits disponibles peuvent varier en fonction du type de Compte et/ou de ses fonctionnalités. Veuillez consulter la Plateforme pour connaître les Produits disponibles.
- 3.2 Vous ne pouvez conclure ou effectuer la clôture de Transactions de CFD sur Marge que via notre Plateforme et/ou par l'intermédiaire de notre équipe gestion clients pendant les Heures de Négociation spécifiées dans la Liste de Produits pour le Produit concerné. Il vous incombe de vérifier les Heures de Négociation telles que spécifiées dans la Liste de Produits. Certains types d'Ordres, mais pas tous, peuvent être soumis via notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients en dehors des Heures de Négociation du Produit concerné.

Cours

- 4.1 Pendant les Heures de Négociation de tout Produit, notre Plateforme générera des Cours et une Profondeur de Cours sous réserve des articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 ainsi que du paragraphe 12 de la présente Annexe 1A, et vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre appareil.
- 4.2 Le Cours auquel un Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur la Plateforme et/ou que celui fourni par notre équipe gestion clients lorsque vous passez l'Ordre et vous êtes tenu de vérifier le Cours auquel un Ordre pourrait être exécuté.

Conversions de Devises

- 5.1 L'ensemble des Déductions et crédits appliqués à votre Compte seront dans la Devise de Référence du Compte concerné. Lorsque la Devise de Référence du Produit concerné est différente de la Devise de Référence du Compte concerné, tous les calculs de Déductions et de crédits seront réalisés dans la Devise de Référence du Produit et convertis dans la Devise de Référence du Compte au Taux de Change.
- 5.2 Notre Plateforme conservera les informations relatives au Taux de Change applicable à votre Compte.

Ordres

- 6.1 Pour conclure une Transaction de CFD sur Marge, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme en identifiant le Produit et en fournissant les informations demandées sur notre Plateforme concernant ce Produit. Les types d'Ordres à votre disposition concernant un Produit particulier et le détail du moment où les Ordres peuvent être passés ou modifiés, seront énoncés sur notre Site Internet, et par la suite sur notre Plateforme.
- 6.2 Un Ordre ne sera considéré comme reçu par notre Plateforme qu'au moment où celle-ci le reçoit effectivement, ce qui peut ne pas être immédiatement après que vous l'avez soumis. Placer un Ordre ne garantit pas qu'une Transaction de CFD sur Marge sera initiée car nous nous réservons le droit de rejeter votre Ordre sans aucune explication. Un historique des Ordres exécutés ou rejetés est accessible via notre Plateforme.
- 6.3 Sous réserve des présentes Conditions Générales, vous et/ou nous pouvons modifier ou annuler tout Ordre en Attente à tout moment jusqu'à ce que cet Ordre ait été exécuté.
- 6.4 Si votre Compte a un Capital Disponible insuffisant pour couvrir les besoins de Marge concernés pour cet Ordre, nous n'exécuterons pas cet Ordre.
- 6.5 Concernant les Roll-Overs, il vous appartient de veiller à ce que votre Compte ait suffisamment de Capital Disponible pour payer les besoins en Marge correspondants. Certains Produits peuvent être sujets à un Roll-Over Automatique et plus de détails sur ces procédures, y compris la manière par laquelle un Roll-Over Automatique peut être activé, sont disponibles sur notre Plateforme.
- 6.6 Notre Plateforme peut combiner et compenser vos Transactions de CFD sur Marge, ouvertes en même temps, sur le même Produit. Vous trouverez de plus amples informations sur la compensation, y compris comment la désactiver en relation avec votre Compte, sur notre Plateforme et/ou auprès de notre équipe gestion clients.

Marge

- 7.1 Nous appliquerons différents types de besoins en Marge pour toute Transaction de CFD sur Marge que vous placerez sur notre Plateforme et qu'il vous sera demandé de respecter afin de placer une Transaction de CFD sur Marge. Nous fournissons toutes les informations détaillées sur notre Plateforme par rapport à ces besoins en Marge.
- 7.2 Les besoins en Marge liés à toute Transaction de CFD sur Marge peuvent fluctuer et vous pouvez subir des pertes dans le cadre de toute Transaction de CFD sur Marge pouvant excéder la Marge que vous nous avez fourni dans le cadre de vos Positions. Cependant, les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi.

Clôture de Transactions de CFD sur Marge

- 8.1 Les détails sur la manière de procéder à la clôture des Transactions de CFD sur Marge, ainsi que les circonstances dans lesquelles nous pouvons clôturer des Transactions de CFD sur Marge, sont fournis sur notre Plateforme. Vous devez prendre le temps de lire ces informations avant de passer tout Ordre concernant une Transaction de CFD sur Marge. Un Ordre pour un Produit Manuel ne peut être clôturé que par l'intermédiaire de notre équipe gestion clients.

Protection contre les Soldes Négatifs

- 9.1 Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi. Si, à tout moment, le solde de votre Compte est négatif, nous renoncerons à notre droit de réclamer le déficit et ramènerons le solde du Compte à zéro (0). Veuillez noter que cela peut ne pas se produire immédiatement.
- 9.2 Il est de votre responsabilité de vous assurer que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation applicable affiché sur notre Plateforme. Nous nous réservons le droit de clôturer toute Transaction de CFD sur Marge ouvert si vous ne maintenez pas des fonds suffisants sur votre Compte pour que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste supérieur au Seuil de Liquidation applicable.

Gestion du Risque

- 10.1 Vous pouvez émettre différents types d'options de gestion du risque en relation avec une Transaction de CFD sur Marge, à tout moment, à travers la Plateforme. Plus d'informations sur les types d'options de gestion du risque sont disponibles sur notre Plateforme.

Limites et restrictions sur vos Transactions de CFD sur Marge.

- 10.2 Nous mettrons en place plusieurs limites et restrictions concernant vos Transactions de CFD sur Marge et il vous appartient de veiller à bien savoir quelles sont toutes les limites et restrictions avant de passer tout Ordre de conclure une Transaction de CFD sur Marge en consultant les informations disponibles sur la

Plateforme. Toute restriction applicable à un Compte s'appliquera à l'ensemble des Comptes que vous détenez auprès de CMC Markets.

- 10.3 Si, au moment où un Ordre serait normalement exécuté, l'exécution de cet Ordre entraînerait le dépassement d'une limite applicable à ce type d'Ordre, l'Ordre sera automatiquement rejeté.
- 10.4 Lorsque l'acceptation d'un Ordre en Attente ou la modification d'un Ordre en Attente existant entraînerait le dépassement d'une limite applicable, l'Ordre ou la modification en question sera rejeté(e) par notre Plateforme.
- 10.5 En outre, un Compte peut être soumis à une limite restreignant le nombre de Transactions de CFD sur Marge et/ou d'Ordres en Attente sur le Compte à tout moment. Nous définissons cette limite à notre entière discrétion. Nous sommes en droit de modifier cette limite à tout moment conformément aux articles 9.5 et 9.6, et il vous incombe de vous assurer que vous connaissez la limite actuelle avant de conclure toute nouvelle Position ou Transaction de CFD sur Marge, ou de passer un nouvel Ordre en Attente, en vérifiant les informations disponibles sur la Plateforme.

Plus-Value et Moins-Value

- 11.1 Les détails relatifs aux Plus-Values ou Moins-Values Latentes (et leur rapport avec les Plus-Values Réalisées ou Moins-Values Réalisées) pour toute Transaction de CFD sur Marge individuelle sont fournis via la Plateforme. La Plateforme compensera les plus-values latentes par les moins-values latentes sur l'ensemble des Transactions de CFD sur Marge de votre Compte.
- 11.2 Les Plus-Values ou Moins-Values Latentes affichées sur notre Plateforme à tout moment peuvent ne pas refléter avec exactitude les Plus-Values Réalisées ou Moins-Values Réalisées qui seraient obtenues ou subies en cas de clôture immédiate d'un ou de l'ensemble de vos Transactions de CFD sur Marge.
- 11.3 Toute Moins-Value Réalisée deviendra immédiatement exigible et payable. Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi.

Opérations sur Titres, Cas d'Ajustement et Cas de Faillite

- 12.1 Une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement peut se produire en rapport avec l'actif sous-jacent d'un Produit. Si une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement survient, nous pouvons, sans y être obligés, prendre les mesures appropriées (selon notre appréciation raisonnable) pour:
- (c) reproduire ceci sur votre Ordre ou Transaction de CFD sur Marge, notamment en suspendant le Produit;
 - (d) ajuster et/ou annuler vos Ordres;
 - (e) refléter toute action prise par les contreparties aux transactions en lien avec de tels actifs sous-jacents du Produit sur lequel nous sommes entrés en position afin de couvrir ou compenser notre exposition par rapport à vous; ou
 - (f) préserver l'équivalent économique de votre Ordre ou de votre Transaction de CFD sur Marge immédiatement avant l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement, ce qui peut avoir des conséquences sur votre Transaction de CFD sur Marge.
- 12.2 Sous réserve de l'article 9.8.2., nous pouvons vous informer de toute mesure applicable que nous décidons de prendre dès que cela est raisonnablement possible, ce qui, pour éviter toute ambiguïté, peut être après l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement ou après la mesure pertinente que nous pouvons prendre à notre discrétion en vertu du présent paragraphe 12.
- 12.3 Si le Cours de l'actif sous-jacent sur lequel repose un Produit est suspendu, nous pouvons, à notre seule discrétion, effectuer la clôture de toute Transaction de CFD sur Marge sur ce Produit à un Cours équitable et raisonnable. Ce Cours peut être différent pour une Transaction de CFD sur Marge d'achat et de vente et peut être à un Cours de zéro (0). Nous vous informerons de la date et du Cours auxquels cette Transaction de CFD sur Marge sera clôturée. Nous nous réservons le droit d'exiger une Marge supplémentaire et/ou tous frais associés raisonnablement prévisibles engagés par CMC Markets (ou l'une de nos Entités Affiliées) en rapport avec toute suspension ou suspension probable d'un Produit ou de son actif sous-jacent correspondant. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, refuser ou retarder l'exécution de votre demande de retrait de fonds de votre Compte en cas de suspension ou de suspension probable d'un Produit ou de l'actif sous-jacent concerné dudit Produit.
- 12.4 Si un émetteur, dont les titres constituent la base d'un Produit, devient insolvable ou se trouve dans une situation similaire, toutes les Transactions de CFD sur Marge sur ce Produit peuvent être clôturées par nos soins, généralement à un Cours de zéro (0). Si vous détenez une Transaction de CFD sur Marge sur un tel Produit, nous vous en informerons.

Liquidation du Compte

- 13.1 Vous devez vous assurer que, pour chaque Compte, le Montant de Revalorisation de votre Compte est à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation applicable (y compris tout Seuil de Liquidation de la Prime, le cas échéant) pour votre Compte, tel qu'affiché sur notre Plateforme. Si le Montant de Revalorisation de votre Compte est inférieur au Seuil de Liquidation applicable, notre Plateforme peut déclencher automatiquement une Liquidation du Compte conformément aux paramètres de votre Compte. Les Transactions de CFD sur Marge sans OLSG peuvent être liquidées avant les Transactions de CFD sur Marge avec OLSG. Vous trouverez de plus amples informations sur le Seuil de Liquidation applicable à

votre Compte et sur les méthodes de Liquidation du Compte sur notre Plateforme ou en contactant l'équipe gestion clients. Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi.

- 13.2 Si vous disposez des Transactions de CFD sur Marge ouvertes relatif à des Produits Manuels, et si la Plateforme a procédé à une Liquidation du Compte et que le Montant de Revalorisation de votre Compte est toujours égal ou inférieur au Seuil de Liquidation (y compris tout Seuil de Liquidation de la Prime, le cas échéant), l'équipe gestion clients procédera (à sa seule discrétion) à la liquidation manuelle de tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge relatif aux Produits Manuels pendant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas suspendue pour d'autres raisons.

ANNEXE 1B - CONDITIONS RELATIVES AUX CONTRATS D'OPTIONS DE GRÉ À GRÉ

La présente Annexe 1A énonce les conditions qui s'appliquent de manière spécifique aux investissements dans nos Contrats d'Options de gré à gré sur un Compte.

Contrats d'Options de gré à gré

- 1.1 Un Contrat d'Options de gré à gré est un réglé en espèces qui confère à son détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent concerné sans les frais et droits habituellement associés à un investissement dans cet actif sous-jacent, à condition que tous les Attributs à l'exercice de ce Contrat d'Options de gré à gré soient remplis à la Date et à l'Heure d'Expiration. Toutefois, d'autres frais et droits s'appliqueront à un Contrat d'Options de gré à gré. Un Contrat d'Options de gré à gré ne vous confère, ni à vous ni à nous, aucun droit sur l'actif sous-jacent de ce Contrat d'Options de gré à gré, et l'exercice d'un Contrat d'Options de gré à gré ne peut pas et n'entraîne pas l'acquisition ou la cession d'un instrument de ou par vous.
- 1.2 Un Contrat d'Options de gré à gré ne peut être exercé par vous qu'à la Date d'Expiration et à l'Heure d'Expiration. Lorsqu'un Contrat d'Options de gré à gré ne peut être exercé à la Date et à l'Heure d'Expiration, parce que les Attributs requis n'ont pas été remplis, ce Contrat d'Options de gré à gré n'aura aucune valeur et expirera automatiquement à la Date et à l'Heure d'Expiration.
- 1.3 Vous pouvez réaliser deux types de transactions avec nous : un Contrat d'Options de gré à gré Long (Achat) et un Contrat d'Options de gré à gré Court (Vente):
 - a) Lorsque vous concluez un Contrat d'Options de gré à gré Long, vous serez la personne ayant le droit d'exercer ce Contrat d'Options de gré à gré Long à la Date d'Expiration si les Attributs sont remplis à cette date. Lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité activée, vous ne pouvez placer uniquement que de Transactions à Risque Limité.
 - b) Lorsque vous concluez un Contrat d'Options de gré à gré Court, nous serons la personne ayant le droit d'exercer ce Contrat d'Options de gré à gré Court à la Date d'Expiration si les Attributs sont remplis à cette date. Les Contrats d'Option de gré à gré Court ne sont disponibles que si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée en accord avec les articles 3.1.
- 1.4 Il est important de noter que, pour un Contrat d'Options de gré à gré Long, votre perte potentielle est plafonnée au montant de la Prime de ce Contrat d'Options de gré à gré Long particulier, et, lorsque la Devise de Référence du Produit diffère de la Devise de Référence du Compte, aux fluctuations des taux de change. Toutefois, lorsque vous concluez un Contrat d'Options de gré à gré Court, la valeur de votre perte potentielle est illimitée si vous n'êtes pas classé comme Client Non Professionnel. Si vous êtes un Client Non Professionnel concluant un Contrat d'Options de gré à gré Court, vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi.

Produits

- 2.1 Vous pourrez accéder aux informations pertinentes sur chaque Produit, y compris ses Attributs, via la Liste de Produits. Les Produits disponibles peuvent varier en fonction du type de Compte et/ou de ses fonctionnalités. Veuillez consulter la Plateforme pour connaître les Produits disponibles.
- 2.2 Vous ne pouvez conclure ou effectuer la clôture de Contrats d'Options de gré à gré que via notre Plateforme et/ou par l'intermédiaire de notre équipe gestion clients pendant les Heures de Négociation spécifiées dans la Liste de Produits pour le Produit concerné. Il vous incombe de vérifier les Heures de Négociation telles que spécifiées dans la Liste de Produits. Certains types d'Ordres, mais pas tous, peuvent être soumis via notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients en dehors des Heures de Négociation du Produit concerné.

Cours

- 3.1 Pendant les Heures de Négociation de tout Produit, notre Plateforme générera des Cours et une Profondeur de Cours sous réserve des articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 des Conditions Générales, et vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre appareil.
- 3.2 Le Cours auquel un Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme et/ou qui vous a été communiqué par notre équipe gestion clients lorsque vous avez passé l'Ordre, et il vous incombe de vérifier le Cours auquel un Ordre a pu être exécuté.

Conversions de Devises

- 4.1 L'ensemble des Déductions et crédits appliqués à votre Compte seront dans la Devise de Référence du Compte concerné. Lorsque la Devise de Référence du Produit concerné est différente de la Devise de Référence du Compte concerné, tous les calculs de Déductions et de crédits seront réalisés dans la Devise de Référence du Produit et convertis dans la Devise de Référence du Compte au Taux de Change.
- 4.2 Lorsque la Devise de Référence du Produit diffère de la Devise de Référence du Compte, tous les calculs de Marge seront effectués dans la Devise de Référence du Compte. La Prime indicative sera affichée sur la Plateforme dans la Devise de Référence du Produit. Toutefois, la Prime sera convertie dans la Devise de Référence du Compte au Taux de Change en vigueur au moment de la clôture de votre Contrat d'Options de gré à gré ou de son expiration. Veuillez consulter la Notice d'Avertissement sur les Risques pour plus d'informations concernant le risque de change sur les marchés étrangers.
- 4.3 Notre Plateforme conservera les informations relatives au Taux de Change applicable à votre Compte.

- 4.4 Si vous transférez sur votre Compte des fonds libellés dans une monnaie différente de la Devise de Référence du Compte, ces fonds seront transférés sur votre Compte en utilisant le taux de change affiché sur la Plateforme.

Ordres

- 5.1 Pour conclure un Contrat d'Options de gré à gré, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme en identifiant le Produit et en fournissant les informations demandées sur notre Plateforme concernant ce Produit. Les types d'Ordres dont vous disposez pour un Produit donné et les modalités relatives au moment où ces Ordres peuvent être passés ou modifiés seront précisés sur notre Plateforme et dans notre Politique d'Exécution des Ordres.
- 5.2 Un Ordre ne sera considéré comme reçu par notre Plateforme qu'au moment où celle-ci le reçoit effectivement, ce qui peut ne pas être immédiatement après que vous l'avez soumis. Le fait de passer un Ordre ne garantit pas la conclusion d'un Contrat d'Options de gré à gré, car nous nous réservons le droit de rejeter votre Ordre sans aucune explication. Un historique des Ordres exécutés ou rejetés est accessible via notre Plateforme.
- 5.3 Sous réserve des dispositions des présentes Conditions relatives aux Contrats d'Options de gré à gré, vous et/ou nous pouvons modifier ou annuler tout Ordre à tout moment jusqu'à ce que cet Ordre ait été exécuté.
- 5.4 Si votre Compte ne dispose pas d'un Capital Disponible suffisant pour satisfaire aux besoins en Marge applicables et/ou au paiement de toute Prime liée à ce Contrat d'Options de gré à gré, nous n'exécuterons pas cet Ordre.
- 5.5 Notre Plateforme regroupera et compensera simultanément vos Contrats d'Options de gré à gré en cours portant sur le même Produit et les mêmes Attributs. Vous trouverez de plus amples informations sur la compensation sur notre Plateforme et/ou auprès de notre équipe gestion clients.

Marge et Prime

- 6.1 Nous appliquerons diverses exigences en matière de Marge et de Prime à tout Ordre portant sur un Contrat d'Options de gré à gré que vous passez sur notre Plateforme et auxquelles vous êtes tenu de vous conformer. Nous fournissons des informations détaillées sur ces exigences via notre Plateforme et via les Conditions Tarifaires.
- 6.2 Les besoins en Marge relatifs à tout Contrat d'Options de gré à gré peuvent fluctuer et vous pouvez subir des pertes sur tout Contrat d'Options de gré à gré qui dépasserait la Marge que vous nous avez fournie pour vos Positions.
- 6.3 Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de vous autoriser ou non à conclure des Contrats d'Options de gré à gré avec effet de levier.
- 6.4 La Prime de tout Contrat d'Options de gré à gré est calculée au moment où l'Ordre est passé et affichée dans la Devise de Référence du Produit. Lorsque vous concluez un Contrat d'Options de gré à gré Long, vous nous devez la Prime, et lorsque vous concluez un Contrat d'Options de gré à gré Court, c'est nous qui vous devons la Prime.
- 6.5 La Prime sera réglée sur une base nette dans la Devise de Référence du Compte soit à la date de clôture du Contrat d'Options de gré à gré, soit à la Date d'Expiration à l'Heure d'Expiration, selon la première éventualité:
- a) Au moment où un Contrat d'Options de gré à gré Long est clôturé ou arrive à expiration, la valeur de la Prime sera déduite de la Valeur de votre Compte ou de toute Plus-Value Réalisée liée au Contrat d'Options de gré à gré en général. Si la Devise de Référence du Produit et la Devise de Référence du Compte diffèrent, un Taux de Change s'appliquera au moment du règlement net de la Prime.
 - b) Au moment où un Contrat d'Options de gré à gré Court est clôturé ou à la Date d'Expiration, la valeur de la Prime sera créditée à la Valeur de votre Compte s'il existe des Plus-Values Réalisées découlant de ce Contrat d'Options de gré à gré (OTC). En l'absence de Plus-Values Réalisées découlant d'un Contrat d'Options de gré à gré vendu, la Prime sera compensée par toute Moins-Value Réalisée liée à ce Contrat d'Options de gré à gré particulier. Si la Devise de Référence du Produit et la Devise de Référence du Compte diffèrent, un Taux de Change s'appliquera au moment du règlement net de la Prime.

Clôture d'un Contrat d'Options de gré à gré

- 7.1 Un Contrat d'Options de gré à gré ne peut être clôturé que par vous ou par nous avant la Date et l'Heure d'Expiration concernées. Les détails sur la manière de procéder à la clôture d'un Contrat d'Options de gré à gré, ainsi que les circonstances dans lesquelles nous pouvons clôturer des Contrats d'Options de gré à gré, sont fournis sur notre Plateforme. Vous devez prendre le temps de lire ces informations avant de passer tout Ordre concernant un Contrat d'Options de gré à gré.
- 7.2 La clôture d'un Contrat d'Options de gré à gré avant la Date et l'Heure d'Expiration ne constitue pas un exercice de ce Contrat d'Options de gré à gré par vous ou par nous, conformément au paragraphe 8 de la présente Annexe 1B. Tout Contrat d'Options de gré à gré clôturé avant la Date et l'Heure d'Expiration concernées sera clôturé au Cours de Règlement en vigueur.

- 7.3 La clôture d'un Contrat d'Options de gré à gré nécessitera la création d'un Contrat d'Options de gré à gré équivalent et de sens inverse, ce qui entraînera des exigences en matière de Prime. La valeur de cette Prime supplémentaire sera réglée sur une base nette dans la Devise de Référence du Compte et sera soit déduite, soit créditée sur votre Compte conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 6.5 de la présente Annexe 1B.
- 7.4 Un Contrat d'Options de gré à gré portant sur un Produit Manuel ne peut être clôturé que par l'intermédiaire de notre équipe gestion clients.

Exercice

- 8.1 Un Contrat d'Options de gré à gré ne peut être exercé qu'à la Date d'Expiration avant l'Heure d'Expiration, pour autant que les Attributs liés à ce Contrat d'Options de gré à gré soient remplis. Bien que vous puissiez effectuer la clôture d'un Contrat d'Options de gré à gré avant la Date d'Expiration conformément au paragraphe 7 de la présente Annexe 1B, il n'est pas possible de l'exercer avant la Date d'Expiration. Si les Attributs du Contrat d'Options de gré à gré concerné ne sont pas remplis à la Date d'Expiration, le Contrat d'Options de gré à gré expirera. Si les Attributs du Contrat d'Options de gré à gré sont remplis à la Date d'Expiration, vous serez réputé nous avoir envoyé un Ordre nous enjoignant d'exercer le Contrat d'Options de gré à gré et nous donnerons suite à cet Ordre.

Protection contre les Soldes Négatifs

- 9.1 Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi ou, dans le cas de Contrats d'Options de gré à gré Longs, que la Prime. Si, à tout moment, le solde de votre Compte est négatif, nous renoncerons à notre droit de réclamer le déficit et ramènerons le solde du Compte à zéro (0). Veuillez noter que cela peut ne pas se produire immédiatement.
- 9.2 Vous êtes toujours tenu de vous assurer que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation applicable affiché sur notre Plateforme. Nous nous réservons le droit de clôturer tout Contrat d'Options de gré à gré ouvert si vous ne maintenez pas des fonds suffisants sur votre Compte pour que le Montant de Revalorisation de votre Compte reste supérieur au Seuil de Liquidation applicable.

Gestion du Risque

- 10.1 Vous pouvez définir à tout moment, via la Plateforme, diverses options de gestion des risques concernant un Contrat d'Options de gré à gré. De plus amples informations sur les types d'options de gestion des risques sont disponibles sur notre Plateforme.

Limites et restrictions relatives à vos Contrats d'Options de gré à gré.

- 10.2 Nous fixerons diverses limites et restrictions concernant vos Contrats d'Options de gré à gré, et il vous incombe de vous assurer que vous connaissez l'ensemble des limites et restrictions en vigueur avant de passer ou de modifier tout Ordre portant sur un Contrat d'Options de gré à gré, en consultant les informations disponibles sur la Plateforme. Toute restriction applicable à un Compte peut s'appliquer à l'ensemble des Comptes que vous détenez auprès de CMC Markets.
- 10.3 Si, au moment où un Ordre serait normalement exécuté, l'exécution de cet Ordre entraînerait le dépassement d'une limite applicable à ce type d'Ordre ou de Produit, l'Ordre sera automatiquement rejeté.
- 10.4 Lorsque l'acceptation d'un Ordre ou la modification d'un Ordre existant entraînerait le dépassement d'une limite applicable, l'Ordre ou la modification en question sera rejeté(e) par notre Plateforme.
- 10.5 En outre, un Compte peut être soumis à une limite restreignant le nombre de Contrats d'Options de gré à gré et/ou de Positions sur le Compte à tout moment. Nous définissons cette limite à notre entière discrétion. Nous sommes en droit de modifier cette limite à tout moment conformément aux articles 9.5 et 9.6 des Conditions Générales, et il vous incombe de vous assurer que vous connaissez la limite actuelle avant de conclure toute nouvelle Position ou de passer un Ordre, en vérifiant les informations disponibles sur la Plateforme.

Plus-Value et Moins-Value

- 11.1 Les détails relatifs aux Plus-Values ou Moins-Values Latentes (et leur rapport avec les Plus-Values Réalisées ou Moins-Values Réalisées) pour tout Contrat d'Options de gré à gré individuel sont fournis via la Plateforme. La Plateforme compensera les plus-values latentes par les moins-values latentes sur l'ensemble des Positions de votre Compte.
- 11.2 Les Plus-Values ou Moins-Values Latentes affichées sur notre Plateforme à tout moment peuvent ne pas refléter avec exactitude les Plus-Values Réalisées ou Moins-Values Réalisées qui seraient obtenues ou subies en cas de clôture immédiate d'un ou de l'ensemble de vos Contrats d'Options de gré à gré.
- 11.3 Toute Moins-Value Réalisée deviendra immédiatement exigible et payable. Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi.

Opérations sur Titres, Cas d'Ajustement et Cas de Faillite

- 12.1 Une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement peut se produire en rapport avec l'actif sous-jacent d'un Produit. Si une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement survient, nous pouvons, sans y être obligés, prendre les mesures appropriées (selon notre appréciation raisonnable) pour:

- a) reproduire cela dans votre Ordre ou votre Option de gré à gré;
 - b) ajuster et/ou annuler vos Ordres;
 - c) refléter toute action prise par les contreparties aux transactions en lien avec de tels actifs sous-jacents du Produit sur lequel nous sommes entrés en position afin de couvrir ou compenser notre exposition par rapport à vous; ou
 - d) préserver l'équivalent économique de votre Ordre ou de votre Option de gré à gré immédiatement avant l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement, ce qui peut avoir des conséquences sur votre Option de gré à gré.
- 12.2 Sous réserve de l'article 9.8. des Conditions Générales, nous vous informerons de toute mesure applicable que nous décidons de prendre dès que cela est raisonnablement possible, ce qui, pour éviter toute ambiguïté, peut être après l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement ou après la mesure pertinente que nous pouvons prendre à notre discrétion en vertu du présent paragraphe 12.
- 12.3 Si le Cours de l'actif sous-jacent sur lequel repose un Produit est suspendu, nous pouvons, à notre seule discrétion, effectuer la clôture de toute Option de gré à gré sur ce Produit à un Cours équitable et raisonnable. Ce Cours peut être différent pour une Option de gré à gré d'achat et de vente et peut être à une valeur ou un Cours de zéro (0). Nous vous informerons de la date et du Cours auxquels cette Option de gré à gré sera clôturée. Nous nous réservons le droit de demander une Marge supplémentaire et/ou le remboursement de tout frais associé raisonnablement prévisible engagé par CMC Markets (ou l'une de nos Sociétés Affiliées) en lien avec toute suspension d'un Produit ou de l'actif sous-jacent concerné d'un Produit.
- 12.4 Si un émetteur, dont les titres constituent la base d'un Produit, devient insolvable ou se trouve dans une situation similaire, tous les Contrats d'Options de gré à gré sur ce Produit peuvent être clôturés par nos soins, généralement à un Cours de zéro (0). Si vous détenez un Contrat d'Options de gré à gré sur un tel Produit, nous vous en informerons.

Liquidation du Compte

- 13.1 Vous devez vous assurer que, pour chaque Compte, le Montant de Revalorisation de votre Compte est à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation applicable (y compris le Seuil de Liquidation de la Prime, le cas échéant) pour votre Compte, tel qu'affiché sur notre Plateforme. Si le Montant de Revalorisation de votre Compte est inférieur au Seuil de Liquidation applicable, notre Plateforme peut déclencher automatiquement une Liquidation du Compte conformément aux paramètres de votre Compte. Vous trouverez de plus amples informations sur le Seuil de Liquidation applicable à votre Compte et sur les méthodes de Liquidation du Compte sur notre Plateforme ou en contactant l'équipe gestion clients. Les Clients Non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi ou, dans le cas de Contrats d'Options de gré à gré Longs, que la Prime.
- 13.2 Si vous disposez d'un Contrat d'Options de gré à gré ouvert relatif à des Produits Manuels, et si la Plateforme a procédé à une Liquidation du Compte et que le Montant de Revalorisation de votre Compte est toujours égal ou inférieur au Seuil de Liquidation (y compris tout Seuil de Liquidation de la Prime, le cas échéant), l'équipe gestion clients procédera (à sa seule discrétion) à la liquidation manuelle de tout ou partie du Contrat d'Options de gré à gré relatif aux Produits Manuels pendant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas suspendue pour d'autres raisons.

ANNEXE 1C - CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX TRANSACTIONS DE CFD SUR MARGE SUR LA PLATEFORME METATRADER

La présente Annexe 1C définit les conditions supplémentaires qui s'appliquent aux investissements dans nos transactions de CFD sur Marge exclusivement sur la Plateforme MetaTrader.

1. Définitions et Champ d'application

- 1.1. Aux fins de la présente Annexe et des conditions générales, y compris les Annexes 1A, 2 et 3, les définitions suivantes s'appliquent spécifiquement dans le cadre du Système de Négociation. Les termes définis dans les présentes visent à refléter les fonctionnalités, les caractéristiques et la structure du Système de Négociation et doivent être interprétés en conséquence.
- 1.2. Ces définitions spécifiques à MetaTrader ne se limitent pas à la présente section et s'appliquent également à l'ensemble des Conditions Générales chaque fois que cela s'avère pertinent, y compris dans les dispositions générales et dans les Annexes 1A, 2 et 3, sous réserve que:
 - i) Elles remplacent ou complètent toute définition contradictoire figurant à l'Annexe 3 lorsque cela est nécessaire pour tenir compte de l'environnement MetaTrader;
 - ii) Les définitions figurant à l'Annexe 3 continuent de s'appliquer dans la mesure où elles sont compatibles avec le Système de Négociation. Lorsqu'un terme ou un concept défini à l'Annexe 3 n'existe pas ou n'est pas applicable au sein du Système de Négociation, il ne sera pas pris en compte aux fins de l'interprétation des droits, obligations ou procédures prévus par les présentes conditions.

Capital Disponible	Le Montant correspondant à la Valeur actuelle de votre Compte, déduction faite des besoins en Marge. Le Capital Disponible est appelé « Free Margin » sur la Plateforme MetaTrader.
Cours Acheteur	Le Cours auquel une Transaction de vente est conclue et auquel une Transaction d'achat est évaluée et clôturée, tel qu'affiché sur la Plateforme MetaTrader. Appelé « Bid » sur la Plateforme MetaTrader.
Cours Cible	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader et désigne le Cours auquel le Client souhaite conclure ou liquider une Transaction, tel que précisé lors de la passation d'un Ordre Stop Loss, d'un Ordre Stop Loss Suiveur, d'un Ordre Limit, d'un Ordre au Marché ou d'un Ordre Take Profit.
Cours Vendeur	Le Cours auquel une Transaction d'achat est conclue et auquel une Transaction de vente est évaluée et clôturée, tel qu'affiché sur la Plateforme MetaTrader. Appelé « Ask » sur la Plateforme MetaTrader.
Frais de Financement	Le Montant facturé ou payé pour détenir une Positions ouverte à la fin de chaque jour de négociation, calculé conformément aux informations fournies sur le Système de Négociation. Les Frais de Financement sont appelés « Swap » sur la Plateforme MetaTrader.
Liste des Produits	La rubrique de la Plateforme de Back-Office où est fournie la liste des Produits ainsi que les informations essentielles relatives à chaque Produit, en ce compris notamment leurs Attributs ainsi que les Taux. Ces informations figurent dans la section « specification » de la Plateforme MetaTrader.
Négociation Automatisée	Au sens défini au paragraphe 3 de la présente Annexe 1C.
Montant de Revalorisation du Compte	Correspond à la Valeur du Compte.
Ordre au Marché	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour un Transaction uniquement conformément aux conditions pertinentes énoncées au paragraphe 6 de l'Annexe 1A et à l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader. Un Ordre au Marché est appelé « Market Execution » sur la Plateforme MetaTrader.

Ordre Limit	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et désigne une instruction visant à passer un Ordre pour initier une Transaction conformément aux conditions pertinentes énoncées dans l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.
Ordre Stop	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et désigne une instruction visant à passer un Ordre pour initier une Transaction conformément aux conditions pertinentes énoncées dans l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.
Ordre Stop Loss	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour clôturer une Transaction conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.
Ordre Take Profit	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour clôturer une Transaction conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.
Plateforme	Correspond au Système de Négociation.
Plateforme de Back-Office	La plateforme électronique que nous mettons à votre disposition pour gérer votre Compte, telle que mise à jour de temps à autre.
Plateforme MetaTrader	Désigne la Plateforme MT4 ou la Plateforme MT5, selon le cas.
Plateforme MT4	La plateforme de négociation électronique MetaTrader 4 (MT4) permettant de placer des Transactions, telle que mise à jour de temps à autre.
Plateforme MT5	La plateforme de négociation électronique MetaTrader 5 (MT5) permettant de placer des Transactions, telle que mise à jour de temps à autre.
Plus ou Moins-Value Latente	Désigne, pour toute Transaction sur un Compte, le Montant calculé conformément aux informations fournies sur notre Système de Négociation. La Plus ou Moins-Value Latente affichée par le Système de Négociation sera toujours déterminé par référence au Cours Acheteur ou au Cours Vendeur.
Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader	Désigne notre politique d'exécution des ordres qui détaille la manière dont nous exécutons les Ordres. Cette dernière est disponible sur notre Site Internet.
Produit	Désigne tout instrument proposé par CMC Markets au titre duquel ou sur lequel un Client peut conclure des Transactions. De plus amples informations sur tous les Produits qui peuvent faire l'objet d'Ordres sont fournies dans la Liste des Produits. Ce Produit est désigné sous le nom de « Symbol » sur la Plateforme MetaTrader.
Solde	Au titre de tout Compte, désigne la somme de : (i) toute somme reçue par CMC Markets du Client et inscrite au crédit du Compte de ce Client, augmentée de tout Montant inscrit par CMC Markets au crédit du Compte de ce Client et de toute Plus-Value Réalisée; moins (ii) la somme des Déductions applicables, de toute Moins-Value Réalisée (exigibles ou non, ou payables ou non) à notre profit et de tout Montant correspondant à un retrait du Client. Nous attirons votre attention sur le fait que le montant correspondant à la notion de Solde ne correspond pas nécessairement au montant que vous pouvez retirer de votre Compte. Le montant que vous êtes en droit de retirer de votre Compte (conformément à l'article 5.2) correspond au moins élevé du montant du Capital Disponible ou du Solde. Les fonds disponibles sont appelés « Balance » sur la Plateforme MetaTrader.
Spread	La différence pour un Produit spécifique entre le Cours Acheteur et le Cours Vendeur à un moment donné.

Stop Suiveur	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader et désigne une instruction visant à gérer l'Ordre Stop Loss conformément aux conditions pertinentes énoncées dans l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.
Système de Négociation	La Plateforme MetaTrader et la Plateforme de Back-Office.
Transaction	Correspond à la Transaction de CFD sur Marge.
Valeur du Compte	Désigne la somme de votre Solde et toute Plus ou Moins-Value Latente (selon le cas), où la Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le premier Cours Acheteur ou Cours Vendeur (si applicable), qui est affiché sur la Plateforme MetaTrader et mis à jour en temps réel. La Valeur du Compte est communément appelée « Capital » sur la Plateforme MetaTrader et est également appelée « Montant de Revalorisation du Compte » sur la Plateforme de Back Office.

2. Le Système de Négociation

- 2.1. Vous pourrez effectuer des Transactions sur votre Compte par la Plateforme MetaTrader et pourrez gérer votre Compte, y compris le financement et les retraits, par la Plateforme de Back-Office. Les Ordres ne pourront être placés par le biais de notre équipe gestion clients.
- 2.2. La Plateforme MetaTrader est accordée sous licence à CMC Markets par une tierce partie. Toutes les communications reçues sur la Plateforme MetaTrader ne proviennent pas de CMC Markets et ne sont pas approuvées par CMC Markets, même si elles peuvent être présentées comme provenant de CMC Markets. CMC Markets ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit à l'égard de la Plateforme MetaTrader ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MetaTrader. CMC Markets n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage découlant ou au titre de l'utilisation, du fonctionnement, de l'exécution et/ou de l'erreur de la Plateforme MetaTrader ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MetaTrader, y compris la Négociation Automatisée. Il vous incombe de bien comprendre le fonctionnement du Système de Négociation et de déterminer si celui-ci vous convient avant d'effectuer toute Transaction sur le Système de Négociation. Le Système de Négociation est fourni « tel quel ». Toute autre garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, contractuelle ou légale, est expressément exclue.
- 2.3. Conformément à l'article 6.1.2, nous pouvons communiquer avec vous par la Plateforme de Back Office. Ces communications peuvent affecter votre négociabilité sur la Plateforme MetaTrader. Vous devrez vous connecter à la Plateforme de Back Office pour vous permettre de reprendre la négociation ou pour obtenir des informations sur des Transactions refusées.
- 2.4. S'il y a une perte de connexion entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MetaTrader, les retraits de votre Compte peuvent ne pas être possibles jusqu'à ce que la connexion soit rétablie. Sous réserve de l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas responsables envers vous pour toute perte découlant d'un retard dans le rétablissement de la connexion entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MetaTrader.
- 2.5. Certaines fonctionnalités de notre plateforme propriétaire, mentionnées dans les Annexes 1A et 3 (par exemple, les Ordres Stop Loss Garantis, les Ordres Manuels), peuvent ne pas être disponibles sur la Plateforme MetaTrader.

3. Négociation Automatisée

- 3.1. Plusieurs applications pour automatiser les transactions et analyses, comme les conseillers experts (communément appelés EA), les indicateurs et scripts, sont disponibles sur la Plateforme MetaTrader par des tierces parties (« Négociation Automatisée »). CMC Markets ne recommande ni n'approuve l'utilisation de la Négociation Automatisée et n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit découlant ou au titre de votre utilisation de la Négociation Automatisée sur la Plateforme MetaTrader.
- 3.2. Conformément à l'article 9.9.3, CMC Markets se réserve le droit de résilier la Convention immédiatement si nous pouvons raisonnablement soupçonner que vous avez recours à la Négociation Automatisée pour une Utilisation Abusive.

ANNEXE 2 – CONDITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET AUX CONTRAPARTIES ÉLIGIBLES

La présente Annexe 2A définit les conditions applicables spécifiquement aux Clients Professionnels et aux Contreparties Éligibles.

Les articles qui suivent s'appliquent à tous les Clients Professionnels et les Contreparties Éligibles:

1. Plus-value et moins-value

- 1.1 Lorsque vous effectuez des Transactions de CFD sur Marge et/ou des Contrats d'Options de gré à gré, il est possible que vos pertes dépassent votre Capital Investi.

2. Vos fonds

- 2.1 Dans la mesure permise par la Loi Applicable, nous pouvons convenir avec vous que vous n'avez pas besoin que l'argent que vous nous transférez soit gardé sur un compte fiduciaire de fonds de clients séparé. Une telle convention doit être formulée de la manière que nous avons convenue et que vous avez signée. En signant un tel accord, vous confirmez et acceptez que:

- (a) nous détiendrons la pleine propriété de l'ensemble des fonds envoyés par vous ou que nous créditons sur votre Compte;
- (b) tous les fonds déposés chez nous doivent servir à garantir ou couvrir vos obligations présentes, futures, réelles, contingentes ou potentielles envers nous;
- (c) de tels fonds ne constituent pas des fonds client dans le cadre de la Loi Applicable et peuvent être utilisés par nous dans nos activités; et
- (d) vous serez alors créancier général envers nous pour ces fonds en cas de faillite de notre société.

3. Paiements.

- 3.1 Dans l'hypothèse où cette Convention est résiliée ou si votre Compte a un Solde négatif, ce Solde négatif constitue une dette à notre égard qui est due et exigible immédiatement. Si vous ne réglez pas cette dette envers nous à la date convenue, vous devrez alors, sans renoncer à nos autres moyens de recouvrement spécifiés dans la présente Convention, payer des intérêts sur la somme due à partir de la date de paiement jusqu'à ce que cette somme soit réglée sur votre Compte, avant ou après jugement. Ces intérêts s'ajouteront chaque jour à la dette à un taux de 4% par an au-dessus du taux directeur de la Banque centrale européenne, ou de 4% par an si ce taux directeur est inférieur à 0%.
- 3.2 Tout Solde Négatif devrait être régularisé dans les plus brefs délais, que ce solde soit ou non compris dans le Seuil de Liquidation correspondant, et constitue une dette payable immédiatement sur demande.

4. Notre droit de Compensation

- 4.1 Si nous exerçons notre droit de Compensation, nous vous notifierons le Montant de toute dette à notre égard et une telle créance nous sera immédiatement exigible.

Les articles suivants s'appliquent uniquement aux Clients Professionnels et aux Contreparties Éligibles à qui nous avons accepté par écrit de fournir des services supplémentaires.

5. Ordres

- 5.1 Si votre Compte a un Capital Disponible insuffisant pour couvrir les besoins de Marge et/ou la Prime (le cas échéant) concernés pour cet Ordre, nous n'exécuterons pas cet Ordre à moins que notre équipe gestion clients en décide autrement.
- 5.2 Vous serez en mesure de placer des Ordres Manuels auprès de notre équipe gestion clients. Les Ordres Manuels ne pourront être placés, modifiés, être sujets à un Roll-Over, annulés ou clôturés par le biais de notre équipe gestion clients. Vous ne serez pas en mesure de placer, modifier ou toute autre action sur des Ordres Manuels à partir de la Plateforme. Vous devez spécifier les informations requises pour que notre équipe gestion clients puisse exécuter votre Ordre Manuel. Un Ordre Manuel sera conclu une fois exécuté par l'équipe gestion clients.

6. Cours

- 6.1 Les Cours proposés par notre équipe gestion clients peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur notre Plateforme.

7. Gestion des risques - limites sur vos Transactions de CFD sur Marge et sur vos Contrats d'Options de gré à gré

- 7.1 Nous pouvons, à notre entière discrétion, supprimer toutes limites en relation avec vos Transactions de CFD sur Marge et vos Contrats d'Options de gré à gré.
- 7.2 Lorsque l'acceptation d'un Ordre en Attente ou la modification d'un Ordre en Attente existant entraînerait le dépassement d'une limite applicable, l'Ordre ou la modification en question sera rejeté(e) par notre Plateforme, sauf autorisation contraire entre vous et notre équipe gestion clients.

8. Communication

- 8.1 Lorsque la Convention exige que vous communiquiez avec nous par écrit, vous pouvez nous envoyer un e-mail à toute adresse actuelle et fonctionnante de CMC Markets fournie par nous-mêmes, ou nous envoyer une lettre par la poste.

9. Suppression d'un service supplémentaire

- 9.1 Nous pourrions (à tout moment et à notre entière discrétion) retirer tout ou partie des services supplémentaires de votre Compte en vous donnant un préavis par écrit. Conformément au paragraphe 9.2 de l'Annexe 2, ceci prendra effet à la date spécifiée dans ce même préavis.

À moins que notre préavis ne le spécifie autrement, vous serez autorisé à liquider tout Ordre Manuel sur le Compte concerné entre les moments où:

- (a) nous vous donnons le préavis; et
- (b) le service est retiré en accord avec le préavis.

Si vous ne le faites pas, nous annulerons ou liquiderons tout Ordre Manuel, comme notre équipe gestion clients le juge bon à son entière discrétion, en prenant en compte les instructions précédentes que vous nous avez données.

- 9.2 Si nous avons des raisons valables, nous pourrions retirer tout ou partie des services supplémentaires de votre Compte immédiatement.

Nous annulerons ou liquiderons tout Ordre Manuel sur le Compte applicable, comme notre équipe gestion clients le juge bon à son entière discrétion, en prenant en compte les instructions précédentes que vous nous avez données. Nous tenterons de vous notifier cette décision, cette notification étant susceptible d'intervenir alors que le service supplémentaire a déjà été supprimé de votre Compte.

10. Liquidation du Compte

- 10.1 La Liquidation du Compte ne limite pas et n'est pas supposée limiter votre responsabilité envers nous dans le cadre de vos Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré. Vous pouvez perdre plus que votre investissement et vous pouvez être dans l'obligation d'effectuer des paiements supplémentaires.

- 10.2 Si notre équipe gestion clients vous a précédemment donné son accord qu'elle puisse suspendre ou passer outre toute Liquidation de Compte initiée par la Plateforme et si votre Montant de Revalorisation de Compte passe à un montant inférieur ou égal au Seuil de Liquidation, notre équipe gestion clients peut (à son entière discrétion) tenter de vous contacter durant les horaires de bureau, pour requérir un paiement sur votre Compte. Si l'équipe gestion clients est dans l'impossibilité de vous contacter et/ou si vous êtes dans l'impossibilité de créditer votre Compte sous un délai raisonnable, elle pourrait liquider manuellement tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré relatifs à tout Produit (y compris ceux relatifs aux Produits Manuels ou aux Ordres Manuels) durant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas autrement suspendue.

- 10.3 Si vous disposez de Transactions de CFD sur Marge et/ou de Contrats d'Options de gré à gré ouverts relatifs à des Ordres Manuels, et si la Plateforme a procédé à une Liquidation du Compte et que le Montant de Revalorisation de votre Compte est toujours égal ou inférieur au Seuil de Liquidation, l'équipe gestion clients procédera (à sa seule discrétion si elle le juge approprié) à la liquidation manuelle de tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge et des Contrats d'Options de gré à gré relatifs aux Ordres Manuels pendant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas suspendue pour d'autres raisons.

11. Conventions complémentaires

- 11.1 Toute condition complémentaire ou additionnelle que nous avons acceptée par écrit formera une partie intégrante de la Convention et l'article 1.1.3 sera interprété en conséquence.

ANNEXE 3 - DÉFINITIONS

A défaut d'indication contraire, les mots et expressions utilisés dans la Convention et commençant par une majuscule ont le sens qui leur est assigné ci-dessous :

Application	Notre application de négociation, telle que mise à jour de temps en temps.
Attributs	Les diverses limitations, restrictions et autres caractéristiques qui s'appliquent aux Ordres et/ou aux Transactions de CFD sur Marge et/ou aux Contrats d'Options de gré à gré pour chaque Produit, que nous pouvons modifier de temps à autre conformément aux articles 9.5 et 9.6. Les attributs comprennent, sans s'y limiter, les limites de négociation, les tailles de paliers, les distances minimales, les tailles minimales de négociation, les Heures de Négociation, les Dates et Heures d'Expiration, les Spreads, le Type d'Option, le Cours d'Exercice, la méthode de cotation, la valeur intrinsèque d'un Contrat d'Options de gré à gré, y compris « dans la monnaie » et « hors de la monnaie », la composition des Produits du panier et les dates clés.
Capital Disponible	Le Montant égal au Montant de Revalorisation de votre Compte, déduction faite des besoins en Marge et des Primes, mais n'incluant pas les Primes qui pourraient vous être dues et payables dans le cadre d'un Contrat d'Options de gré à gré Court.
Capital Investi	Désigne les cas suivants: (i) la somme de tous les fonds que vous nous avez valablement confiés plus toutes les Plus-Values Réalisées; moins (ii) le Montant des fonds que vous avez retirés.
Carnet d'Ordres	La partie d'un Ticket d'Ordre qui affiche les différents Cours Acheteurs et Vendeurs d'un Contrat d'Options de gré à gré, afin de refléter la Profondeur des Cours pour les Ordres de différentes tailles sur ce Produit, telle qu'elle est générée par notre Plateforme de temps à autre. Votre Ordre peut s'exécuter à des Cours situés à différents niveaux du Carnet d'Ordres en fonction de la taille de votre Ordre.
Cas d'Ajustement	Désigne, pour tout Produit dont l'actif sous-jacent est un indice, tout changement affectant l'indice, en ce compris notamment toute substitution par un nouvel indice.
Cas de Faillite	Désigne les cas suivants: (i) La désignation d'un administrateur, liquidateur, mandataire ou tout autre délégué vous concernant; (ii) Si tout bénéficiaire d'une sûreté prend possession ou vend tout ou partie de vos actifs; (iii) Vous êtes dans l'incapacité de faire face à vos dettes exigibles; (iv) Vous faites l'objet d'une demande de mesure provisoire, ou l'on vous propose de conclure un accord amiable, ou vous concluez un arrangement, ou une requête en faillite est présentée au tribunal; (v) Si vous êtes une entité ayant la personnalité morale, une résolution est adoptée ou une ordonnance est rendue pour votre liquidation, redressement ou mise sous tutelle; ou (vi) Si vous faites faillite ou que vous devenez insolvable ou tout événement analogue à ceux décrits aux paragraphes précédents de cette définition. Si vous êtes une société en participation ou que vous détenez un Compte Joint, la survenance d'un des événements listés aux (i) à (vi) ci-dessus relatif à l'un des associés ou à l'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Cas de Faillite.
CFD	Désigne un contrat financier avec paiement d'un différentiel (<i>contract for difference</i>), y compris tout contrat financier avec règlement en espèces dont l'objectif affiché est d'assurer une plus-value ou d'éviter une moins-value en fonction des fluctuations sur: (i) La valeur ou le cours de propriété de tout type de biens; ou (ii) Un indice ou tout autre facteur de référence désigné en tant que tel dans le contrat.
Client Non Professionnel	A le sens qui lui est donné à l'article 4 de la Directive 2014/65/UE concernant les Marchés d'Instruments Financiers et est un client qui a droit au niveau maximal de

	protection prévu par la Directive 2014/65/UE concernant les Marchés d'Instruments Financiers, les règles relatives à la protection des fonds.
Client Professionnel	A le sens donné à l'Annexe II de la Directive 2014/65/EU sur les Marchés d'Instruments Financiers.
Commission	Le Montant facturé lors de l'ouverture et de la clôture d'une Position tel qu'indiqué dans la Liste des Produits et tel que modifié en tant que de besoin par CMC Markets conformément à l'article 9.3.
Compensation	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.5.1.
Compte	Désigne tout compte ouvert dans nos livres par un Client pour négocier des Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré, y compris un Compte Joint.
Compte Joint	Désigne un Compte détenu par deux ou plusieurs personnes.
Conditions Générales	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.1.1.
Contrat d'Options de gré à gré	Un contrat réglé en espèces qui confère à son détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent concerné sans les frais et droits habituellement associés à un investissement dans cet actif sous-jacent, à condition que tous les Attributs à l'exercice de ce Contrat d'Options de gré à gré soient remplies à la Date et à l'Heure d'Expiration. Toutefois, d'autres frais et droits s'appliqueront à un Contrat d'Options de gré à gré. Un Contrat d'Options de gré à gré ne vous confère, ni à vous ni à nous, aucun droit sur l'actif sous-jacent de ce Contrat d'Options de gré à gré, et l'exercice d'un Contrat d'Options de gré à gré ne peut pas et n'entraîne pas l'acquisition ou la cession d'un instrument de ou par vous.
Contrat d'Options de gré à gré Court ou Contrat d'Options de gré à gré Court (Vente)	A la signification définie au paragraphe 1.3(b) de l'Annexe 1B.
Contrat d'Options de gré à gré Long ou Contrat d'Options de gré à gré Long (Achat)	A le sens défini au paragraphe 1.3(a) de l'Annexe 1B.
Contrepartie Éligible	A le sens donné à l'Article 30 de la Directive 2014/65/EU sur les Marchés d'Instruments Financiers.
Convention	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.1.3.
Cours	Désigne le Cours à l'Achat ou le Cours à la Vente d'un Produit et/ou fourni par notre équipe gestion clients (qui peut être désigné sous l'appellation de « Cours », « Cours CMC » ou toute variante similaire), tel que régulièrement généré par notre Plateforme, notamment, et uniquement pour les Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré, sur la base de la Profondeur des Cours. Le Cours auquel un Ordre concernant une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré est exécuté par notre Plateforme peut se révéler moins favorable pour vous que le Cours affiché sur notre Plateforme et/ou fourni par notre équipe gestion clients au moment où l'Ordre est passé (du fait, par exemple, de fluctuations de marché intervenues entre le moment auquel l'Ordre est passé et celui auquel l'Ordre est exécuté par notre Plateforme et/ou par notre équipe gestion clients).
Cours à l'Achat	Désigne le Cours auquel une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré à l'achat sont conclus et auquel une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré à la vente est valorisé et liquidé.
Cours à la Vente	Désigne le Cours auquel une Transaction de CFD sur Marge à la vente sont conclus et auquel une Transaction de CFD sur Marge à l'achat est valorisé et liquidé.

Cours Cible	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres et désigne le Cours auquel le Client souhaite conclure ou liquider une Transaction de CFD sur Marge (selon le cas), tel que précisé lors de la passation d'un Ordre Stop Loss, d'un Ordre Stop Loss Garanti, d'un Ordre Stop Loss Suiveur, d'un Ordre Limit, d'un Ordre au Marché, d'un Ordre Stop Entry ou d'un Ordre Take Profit.
Cours d'Exercice	En ce qui concerne un Contrat d'Options de gré à gré, le cours auquel l'actif sous-jacent peut être acheté ou vendu lorsque le Contrat d'Options de gré à gré est exercé.
Cours de Clôture	Le dernier Cours coté par nous à la fin d'un Jour de Négociation.
Date d'Expiration	La dernière date possible à laquelle toute Transaction de CFD sur Marge, tout Contrat d'Options de gré à gré ou tout Ordre en Attente relatif à un Contrat à terme expirera automatiquement, comme spécifié dans la Liste des Produits.
Date de Règlement	La date et l'heure auxquelles toute Transaction de CFD sur Marge relative à un Forward ou à un Contrat d'Options de gré à gré donné ayant atteint sa Date d'Expiration sera liquidée et réglée par un Montant que vous devrez nous verser ou que nous devons vous verser. Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres.
Date Limite de Roll-Over	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne la date et l'heure limites auxquelles une Transaction de CFD sur Marge ou un Ordre sur un Forward donné peut faire l'objet d'un Roll-Over Manuel ou peut être supprimé (ou inclus à nouveau) de la liste des Transactions ou Ordres faisant l'objet d'un Roll-Over Automatique, telles qu'indiquées dans la Liste des Produits.
Déduction	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.4.1.
Devise de Référence du Compte	La devise dans laquelle un Compte est libellé et dans laquelle toutes les Déductions et crédits seront effectués, conformément à l'article 5.3.1.
Devise de Référence du Produit	Désigne la devise dans laquelle un Produit donné est libellé, et qui correspond en général à la devise du marché sous-jacent sous réserve de toute précision contraire sur notre Plateforme ou dans la Liste des Produits.
Document d'Informations Clé	Un document contenant certaines informations clés sur chacun de nos Produits.
Droits	Se réfère à tous les Droits à la Propriété Intellectuelle sur notre Plateforme, notre Site Internet et à tous ses logiciels, algorithmes, conception, texte, contenu, données (y compris les données de marchés, qui sont détenues par des tierces parties et utilisés par nous pour créer des Cours), arrangement, organisation, graphiques, compilation, traduction magnétique, conversion digitale, équipement, et tout autre équipement électronique, ordinateur, équipement et dispositifs technologiques, équipement et dispositifs de communication d'informations, réseaux, serveurs, applications, codes (y compris codes source et objet) et centre de données qui sont contenus ou en relation avec notre Plateforme, ainsi que toutes les documentations techniques et informations nécessaires à l'utilisation de tout ce qui est mentionné ci-dessus.
Droits de Propriété Intellectuelle	Désigne: (i) tous les droits de propriété intellectuelle, en ce compris tous droits d'auteurs et droits voisins, brevets, modèles d'utilité ('utility models'), marques, sigles, noms de marques, noms de domaines, droits moraux, secrets d'affaires, droits relatifs aux inventions, logos, droits de reproduction, clientèles et droits d'ester en contrefaçon ou concurrence déloyale, droits relatifs aux logiciels informatiques (notamment sur le code source ou le code objet), inventions, topographies de produits semi-conducteurs, droits relatifs aux bases de données, droits relatifs aux dessins et modèles, savoir-faire et toutes informations confidentielles, que ces éléments soient contenus ou non dans les logiciels et qu'ils aient fait ou non l'objet d'un dépôt ou autre inscription; (ii) toutes demandes de dépôt ou d'inscription, tous droits de demander un dépôt, une inscription ou le renouvellement ou la prorogation de ces droits et tous droits de priorité sur ces droits; et (iii) tous autres droits de propriété intellectuelle ou droits voisins et autres formes de protection équivalente ou d'effet similaire présents ou futurs, partout dans le monde.

Écart Minimal pour les OSLG	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne l'écart minimal spécifié dans la Liste des Produits entre le Cours cible et le Niveau du Premier Cours Vente ou le Niveau du Premier Cours à l'Achat (selon le cas) au moment de la saisie de l'OSLG (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en Attente) concernant un Produit, lorsque: (i) concernant l'OSLG à acheter, le Cours Cible est supérieur ou égal à l'écart minimal plus le Niveau du Premier Cours à l'Achat; et (ii) concernant l'OSLG à vendre, le Cours Cible est inférieur ou égal au Niveau du Premier Cours de Vente moins l'écart minimal.
Écart Stop	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour toute Transaction de CFD sur Marge à laquelle un Ordre Stop Loss Suiveur est associé, l'écart déterminé par le Client entre le meilleur Cours pour cette Transaction de CFD sur Marge et le Cours Cible, tel que modifié par notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients.
Échelle de Profondeur des Cours	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne la partie du ticket d'Ordre affichant différents Cours à l'Achat et Cours à la Vente pour un Produit afin de refléter la Profondeur des Cours applicable aux Ordres de taille différente sur le Produit en question, telle que régulièrement générée par notre Plateforme.
EMIR	Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.
Entité Affiliée	Désigne la société CMC Markets Plc et toute société liée à la société CMC Group Plc au sens de la section 256 du Companies Act 2006.
Erreur	A le sens qui lui est assigné à l'article 4.4.
Événement Défini	A le sens qui lui est assigné à l'article 8.1.1 des présentes Conditions Générales.
Évènement Fortuit	Désigne l'existence réelle de, ou notre croyance raisonnable de l'existence ou de l'imminence de, toute circonstance en dehors de notre contrôle nous empêchant d'accomplir n'importe laquelle de nos obligations en vertu de la Convention et comprend les cas suivants: (i) changements de la Loi Applicable ou toute action prise par une autorité compétente; (ii) événements ou circonstances qui affectent ou suppriment la capacité de notre Plateforme à opérer de façon normale et ordonnée, y compris toute erreur, cyberattaque, panne ou interruption de nos systèmes ou de toute autre infrastructure (y compris les infrastructures contrôlées par des tiers); (iii) actes ou omissions de toute tierce partie pour n'importe quelle raison, y compris lorsque nous et/ou n'importe laquelle de nos Entités Affiliées avons été dans l'impossibilité ou lorsqu'il a été irréalisable pour nous et/ou n'importe laquelle de nos Entités Affiliées, malgré nos efforts, d'acquiescer, d'établir, de rétablir, de substituer, de maintenir, de dénouer ou de disposer de toute transaction ou actif que nous jugeons nécessaire ou approprié de couvrir au niveau de notre risque de cours et/ou de celui de n'importe laquelle de nos Entités Affiliées en lien avec tout(e) Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré; (iv) catastrophes naturelles, situations d'urgence naturelles et cas de force majeure; (v) situations d'urgence dues à une action humaine, notamment cas d'incendie, d'explosions, d'actes criminels, d'émeutes, de guerre, de conflit armé, d'attaque terroriste et d'imposition de sanctions; (vi) changement dans la volatilité et/ou liquidité du marché sous-jacent concerné qui impacte notre capacité à déterminer ou continuer à déterminer un Cours juste et raisonnable pour un Produit; ou (vii) tout autre événement ou circonstance exceptionnel sur lequel nous n'avons aucun contrôle.
Fonctionnalité de Risque Limité	Une fonctionnalité de Compte qui permet de ne conclure que des Transactions à Risque Limité.
Forward	Désigne tout Produit CFD dont la Date d'Expiration est fixe.

Frais de Financement	Le Montant facturé ou payé pour détenir une Positions ouverte à la fin de chaque jour de négociation, calculé conformément aux informations fournies sur notre Plateforme. Les précédents Frais de Financement sont disponibles sur la Liste des Produits.
Frais de Tiers	A le sens qui lui est assigné par l'article 5.9.1.
Heure d'Expiration	La dernière heure possible à laquelle toute Transaction de CFD sur Marge, tout Contrat d'Options de gré à gré ou tout Ordre en Attente relatif à un Contrat à terme expirera automatiquement, comme spécifié dans la Liste des Produits.
Heures de Négociation	Désigne, pour un Produit donné, les horaires pendant lesquels notre Plateforme génère et/ou notre équipe gestion clients fournit des Cours et une Profondeur des Cours et pendant lesquels les Clients peuvent donner des instructions ou passer des Ordres sur le Produit en question, tels qu'indiqués dans la Liste des Produits en vigueur. Les Heures de Négociation pour la passation des Ordres relatifs aux Transactions de CFD sur Marge et Contrats d'Options de gré à gré peuvent différer. Pour tout Forward, les Heures de Négociation sont applicables sous réserve de la section relative aux dates clés de la Liste des Produits pour le Produit en question.
Informations destinées aux Consommateurs	Informations que nous vous fournissons conformément aux dispositions légales applicables aux contrats à distance portant sur des services financiers.
Investisseur Privé	Désigne tout investisseur répondant aux critères suivants: (i) vous devez être une personne physique (ce qui signifie que vous êtes un individu); (ii) vous accédez à nos données de marché et informations similaires, et les utilisez, à titre individuel et personnel pour vos propres activités d'investissement personnelles uniquement, et non à des fins commerciales ou en tant que principal, dirigeant, associé, employé ou agent d'une entreprise ou au titre de la gestion professionnelle d'actifs de tierces parties; (iii) vous n'êtes pas un établissement financier et n'êtes pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation ou d'autoréglementation; (iv) vous n'êtes pas engagé dans une activité liée à des services financiers et n'occupez pas une fonction de conseiller financier dans le cadre de la Convention; et (v) vous n'initiez pas d'activité liée à l'accès ou l'agrégation de données de marché ou informations similaires afin de redistribuer ou fournir ces informations à quelque tierce partie.
Jour de Négociation	Un jour durant lequel l'actif sous-jacent d'une Transaction de CFD sur Marge ou d'un Contrat d'Options de gré à gré est négocié sur une Place de Négociation.
Jour Ouvré	Désigne tout jour (autre que les samedis et dimanches) d'ouverture des banques à Londres.
Liquidation du Compte	Désigne la procédure par laquelle notre Plateforme peut liquider tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge, des Contrats d'Options de gré à gré et/ou des Positions.
Liste des Produits	Désigne la rubrique de notre Plateforme où est fournie la liste des Produits ainsi que les informations essentielles relatives à chaque Produit, en ce compris notamment leurs Attributs ainsi que les Taux.
Loi Applicable	Toutes les lois, textes législatifs, ordres, règles, décisions, dispositions, directives, règlements, exigences, conditions, normes, sanctions, lignes directrices et codes professionnels (y compris, dans chaque cas, leur application pratique et leur interprétation par les tribunaux et les autorités, par exemple par les autorités fiscales) ayant force de loi dans toute juridiction, à condition que ces lois, statuts, ordres, règles, décisions, dispositions, directives, règlements, exigences, conditions, normes, sanctions, lignes directrices ou codes sectoriels (y compris, dans chaque cas, leur application pratique et leur interprétation par les tribunaux et les autorités, par exemple par les autorités fiscales) existent et soient en vigueur de temps à autre et (le cas échéant) s'appliquent directement ou indirectement à nous, à vous, à la Convention, à notre site Internet ou à notre Plateforme.

Lois sur la Protection des Données	Désigne (i) le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD), ainsi que les règlements et la législation dérivée, tels que modifiés ou mis à jour de temps à autre, (ii) toute loi, tout règlement et toute législation dérivée nationaux de transposition, tels que modifiés ou mis à jour de temps à autre, puis (iii) toute législation succédant au Règlement général sur la protection des données ou aux lois nationales de transposition.
Marge	Le montant de trésorerie qu'il vous faudra nous régler ou conserver sur votre Compte afin de placer un Ordre pour une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré.
Marge de Position	Ceci est un terme utilisé sur la Plateforme et désigne le montant que vous devez nous verser ou conserver sur votre Compte pour passer une Transaction de CFD sur Marge sans OLSG ou un Contrat d'Options de gré à gré Court.
Marge de Référence	Ce terme est mentionné sur la Plateforme et représente le Montant que vous devez nous payer ou détenir sur votre Compte pour pouvoir placer un ordre de type OLSG.
Marge Standard	Ceci est un terme utilisé sur la Plateforme et désigne le montant que vous devez nous verser ou conserver sur votre Compte pour passer une Transaction de CFD sur Marge sans OLSG ou un Contrat d'Options de gré à gré.
Mesure Réservee	Les actions décrites dans l'article 8.3.1. des présentes Conditions Générales.
Moins-Value Réalisée	Désigne pour une Transaction de CFD sur Marge donnée ou un Contrat d'Options de gré à gré donné, le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction CFD sur Marge en question est liquidée ou du Contrat d'Options de gré à gré en question est liquidé, lorsque ce Montant est négatif.
Montant	Désigne toute somme d'argent libellée dans la Devise de Référence du Compte.
Montant de Revalorisation du Compte	Désigne la somme du Solde et de toute Plus ou Moins-Value Latente du Compte (selon le cas et tel qu'affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel), où la Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le cours moyen entre le premier Cours à l'Achat et le Cours à la Vente affichés sur l'Échelle de Profondeur des cours ou le Carnet d'Ordres sur la Plateforme.
Multiplicateur	Cette définition est mentionnée dans les Conditions Tarifaires et sur la Plateforme et désigne le nombre d'actifs sous-jacents représentés par un (1) Contrat d'Options de gré à gré.
Niveau de Revalorisation	Désigne, pour toute Transaction de CFD sur Marge donnée sur un Compte, un pourcentage de votre Marge totale affiché sur notre plateforme à tout moment.
Niveau du Premier Cours à l'Achat	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour un Produit donné, le premier Cours à l'Achat affiché sur l'Echelle de Profondeur des Cours.
Niveau du Premier Cours à la Vente	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour un Produit donné, le premier Cours à la Vente affiché sur l'Echelle de Profondeur des Cours.
Niveau du Premier Cours Moyen	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, à tout moment, le résultat de l'addition du Niveau du Premier Cours à l'Achat et du Niveau du Premier Cours de Vente d'un Produit, divisé par deux (2).
Notice d'Avertissement sur les Risques	Signifie l'avertissement que nous sommes obligés de vous fournir en vertu de la Loi Applicable et en relation avec tout(e) Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'Options de gré à gré sur tout Produit, et qui est disponible sur notre Site Internet.
Opération sur Titres	Désigne toute opération ou événement, de nature temporaire ou non, relatif à un ou plusieurs actifs sous-jacents d'un Produit ou à l'émetteur d'un actif sous-jacent, susceptible d'affecter la valeur, les caractéristiques juridiques ou la négociabilité des actifs en question ou de tout produit dérivé se référant à, ou indexé sur ces actifs sous-jacents.
Option d'Achat	Si vous êtes acheteur, le droit (mais non l'obligation) d'acheter un Produit spécifique sur le marché sous-jacent à la Date d'Expiration au Cours d'Exercice, uniquement sur la base d'un règlement en espèces.

	Si vous êtes le vendeur, l'obligation de vendre un Produit spécifique au Cours d'Exercice si l'acheteur exerce son droit d'achat, en échange de la Prime, uniquement sur une base de règlement en espèces.
Option de Vente	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour un Contrat d'Options de gré à gré uniquement conformément aux conditions pertinentes énoncées au paragraphe 5 de l'Annexe 1B et à l'article 3 de la section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre	Désigne toute offre émise, par vous ou pour votre compte, par l'intermédiaire de notre Plateforme, y compris à travers notre équipe gestion clients, aux fins de conclure ou de liquider une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré. Toutes les références aux Ordres incluent les Ordres pour des Produits Manuels, les Ordres Manuels et les Ordres en Attente, sauf si le contexte ou les stipulations indiquent le contraire.
Ordre à Cours Limité « Immédiat ou Annulation » (IoC)	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et désigne une instruction visant à passer un Ordre pour un Contrat d'Options de gré à gré conformément aux conditions pertinentes énoncées dans la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre au Marché	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour un Transaction de CFD sur Marge uniquement conformément aux conditions pertinentes énoncées au paragraphe 6 de l'Annexe 1A des Conditions Générales et à l'article 2 de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre au Marché à Exécution Immédiate ou Annulation	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour un Contrat d'Options de gré à gré uniquement conformément aux conditions pertinentes énoncées au paragraphe 5 de l'Annexe 1B et à l'article 3 de la section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre en Attente	Désigne un Ordre assorti d'un Cours spécifique identifié et qui n'a pas encore été exécuté.
Ordre Limit	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre Manuel	Désigne un Ordre pouvant uniquement être placé au travers de notre équipe gestion clients pour des Clients Professionnels et Contreparties éligibles qui bénéficient d'un service supplémentaire.
Ordre Stop Entry	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre Stop Loss	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour clôturer une Transaction de CFD sur Marge conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre Stop Loss Garanti ou OSLG	Une instruction visant à passer un Ordre conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre Stop Loss Suiveur	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre conformément aux conditions pertinentes énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.
Ordre Take Profit	Cette définition est mentionnée dans la Politique d'Exécution des Ordres et constitue une instruction visant à passer un Ordre pour clôturer une Transaction de CFD sur Marge conformément aux conditions énoncées à l'article 2 de la Section A de la Politique d'Exécution des Ordres.

Personne Autorisée	Désigne toute personne désignée par vous: 1. conformément à l'article 3.3.1, pour agir et/ou donner des instructions en votre nom au titre de la Convention et du Compte concerné; 2. si le client est titulaire d'un compte de société, d'agir en son nom en ce qui concerne le contrat et le compte de société concerné; ou 3. en tant que courtier introducteur, gestionnaire de fonds, agent ou intermédiaire, qui a été agréé et accepté par CMC Markets.
Place de Négociation	Désigne les cas suivants: (i) un marché réglementé, qui est une place de cotation, un marché ou un système de négociation multilatérale; (ii) un système multilatéral de négociation (MTF); ou (iii) un système organisé de négociation (OTF), Chacun tel que défini selon les règles de la Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers.
Plancher de Marge ou Taux Plancher de Marge	En ce qui concerne un Contrat d'Options de gré à gré, les taux en pourcentage utilisés pour calculer les besoins en Marge pour tout Ordre donné portant sur un Contrat d'Options de gré à gré.
Plateforme	Notre plateforme de négociation électronique, telle que mise à jour de temps en temps.
Plus ou Moins-Value Latente	Désigne, pour tout(e) Transaction de CFD sur Marge et/ou Contrat d'Options de gré à gré sur un Compte, le Montant calculé conformément aux informations fournies sur notre Plateforme. La Plus ou Moins-Value Latente affichée par notre Plateforme sera toujours déterminé par référence au Cours à la vente ou à l'achat pertinent.
Plus-Value Réalisée	Désigne pour une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré donné(e), le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction de CFD sur Marge et/ou le Contrat d'Options de gré à gré en question est liquidé(e), lorsque ce Montant est positif.
Politique d'Exécution des Ordres	Désigne notre politique d'exécution des ordres qui détaille la manière dont nous exécutons les Ordres. Cette dernière est disponible sur notre Site Internet.
Politique de Confidentialité et de Sécurité	Désigne notre politique de confidentialité comme détaillé sur notre Site Internet et au travers de notre Plateforme.
Position	Désigne la somme nette de toutes les Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré sur un Produit donné à tout moment sur un Compte.
Prime	Montant que vous êtes tenu de nous verser pour passer un Ordre d'achat d'un Contrat d'Options de gré à gré Long ou que vous êtes en droit de recevoir lorsque vous passez un Ordre de vente pour un Contrat d'Options de gré à gré Court. Toutes les Primes seront réglées sur une base nette à la clôture ou à l'expiration d'un Contrat d'Options de gré à gré dans la Devise de Référence du Compte.
Prime OSLG	Désigne le Montant exigé qui doit nous être payé pour passer un OSLG (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en Attente).
Procédure de Traitement des Réclamations	Désigne notre procédure de traitement des réclamations telle que décrite sur notre Site Internet.
Produit	Désigne tout instrument que nous proposons au titre duquel ou sur lequel un Client peut conclure des Transactions de CFD sur Marge ou des Contrats d'Options de gré à gré. De plus amples informations sur tous les Produits qui peuvent faire l'objet d'Ordres sont fournies dans la Liste des Produits.
Produit Manuel	Un Produit pour lequel nous n'accepterons que des Ordres ou vous permettrons d'initier des Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré qu'à travers notre équipe gestion clients.
Profondeur des Cours	Fonctionnalité de notre Plateforme qui fournit plusieurs Cours pour un Produit donné, afin de refléter les différents Cours applicables à des Ordres de tailles différentes sur ce Produit ou, dans le cas des Contrats d'Options de gré à gré, à différentes parties d'un Ordre, qui peuvent être affichés sur notre Plateforme soit via

	l'Échelle des Cours, soit via un Carnet d'Ordres, ou via toute autre fonctionnalité de la Plateforme mise à disposition de temps à autre.
Protection contre les Soldes Négatifs	Une fonctionnalité de Compte qui garantit que les Clients Non Professionnels ne perdront pas plus que leur Capital Investi.
Reduce Only (réduction seulement)	Désigne une restriction sur un Compte ou un Produit (si applicable) afin de vous empêcher d'accroître vos Positions. Vous serez uniquement autorisé à passer des Ordres afin de liquider des Transactions de CFD sur Marge, des Contrats d'Options de gré à gré et/ou annuler tout Ordre en Attente.
Résumé de la Politique de Conflits d'Intérêts	Désigne nos procédures pour identifier et gérer les conflits d'intérêts comme détaillé sur notre Site Internet et au travers de notre Plateforme.
Roll-Over	Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente sur ce Forward) est liquidée (soit par notre Plateforme ou manuellement en fonction de votre demande spécifique) par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (et un Ordre en attente équivalent est placé) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent et avec la date d'expiration suivante. Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres.
Roll-Over Automatique	Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente lié à ce Forward) est automatiquement liquidée par notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients et remplacée par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (ou, respectivement, par un Ordre en Attente équivalent, hors Ordre Limit ou Ordre Stop Entry) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent et avec la Date d'Expiration suivante, dans les conditions plus amplement détaillées dans la Politique d'Exécution des Ordres.
Roll-Over Manuel	Cette définition se réfère à la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente lié à ce Forward) est liquidée par notre Plateforme et/ou par notre équipe gestion clients à la demande d'un Client et remplacée par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (ou, respectivement, par un Ordre en Attente équivalent, excepté un Ordre Limit ou un Ordre Stop Entry) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent mais avec la première Date d'Expiration suivante, dans les conditions plus amplement détaillées dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres.
Seuil de Liquidation	Au titre de tout Compte, désigne le niveau applicable à partir duquel notre Plateforme est habilitée à liquider, en tant que de besoin, tout ou partie de vos Transactions de CFD sur Marge et/ou de vos Contrats d'Options de gré à gré.
Seuil de Liquidation de la Prime	Ce terme est mentionné sur notre Plateforme et indique, par rapport à tout Compte, le niveau applicable auquel notre Plateforme peut liquider tout ou partie de vos Transactions CFD sur Marge, si nécessaire.
Seuil de Liquidation Standard	Ceci est un terme mentionné sur notre Plateforme et indique, par rapport à un Compte donné, le niveau applicable auquel notre Plateforme peut le cas échéant liquider tout ou partie de vos Transactions CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré sans aucun OLSG si nécessaire.
Site Internet	https://www.cmcmarkets.com/fr-fr/
Solde	Au titre de tout Compte, désigne la somme de: (i) toute somme reçue par CMC Markets du Client et inscrite au crédit du Compte de ce Client, augmentée de tout Montant inscrit par CMC Markets au crédit du Compte de ce Client et de toute Plus-Value Réalisée; moins (ii) la somme des Déductions applicables, de toute Moins-Value Réalisée (exigibles ou non, ou payables ou non) à notre profit et de tout Montant correspondant à un retrait du Client. Nous attirons votre attention sur le fait que le montant correspondant à la notion de Solde ne correspond pas nécessairement au montant que vous pouvez retirer de votre Compte. Le montant que vous êtes en droit de retirer de votre Compte (conformément à l'article 5.2.5.) correspond au moins élevé du montant du Capital Disponible ou du Solde.

Spread	La différence pour un Produit spécifique entre le Cours à l'Achat et le Cours à la Vente à un moment donné.
Taux	Désignent les taux qui varient automatiquement de temps à autre en accord avec l'article 9.5 et 9.6 et ce, sans préavis vous étant donné, et s'appliquant aux Transactions de CFD sur Marge et/ou aux Contrats d'Options de gré à gré initié(e)s sur ce Produit, y compris les taux auxquels sont facturés les Frais de Financement.
Taux de Change	Désigne le taux applicable au moment où nous procédons à la conversion des montants libellés dans la Devise de Référence du Produit en montant libellé dans la Devise de Référence du Compte.
Taux de Marge ou Taux Standard de Marge	En ce qui concerne tout Produit, le taux en pourcentage applicable à chaque palier d'une Transaction de CFD sur Marge, tel que spécifié dans la Liste des Produits de temps à autre, ou, en ce qui concerne un Contrat d'Options de gré à gré, les taux en pourcentage utilisés pour calculer les besoins en marge pour tout Ordre donné portant sur un Contrat d'Options de gré à gré.
Titulaire du Compte Joint	Désigne toute personne au nom de laquelle un Compte Joint est ouvert.
Trading Non Autorisé	Désigne une limitation de votre Compte qui suspend votre capacité à passer des Ordres, Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré, ou donner toute instruction sur votre Compte.
Transaction de CFD sur Marge	Désigne tout CFD sur un Produit dont l'objet est d'octroyer des bénéfices économiques similaires à un investissement dans l'actif sous-jacent visé, conclu entre vous et nous par l'intermédiaire de notre Plateforme sur un Compte. Afin de lever toute ambiguïté, une Transaction de CFD sur Marge inclut une Transaction à Risque Limité.
Transaction à Risque Limité	Un type de Transaction de CFD sur Marge qui est entièrement couvert par un Ordre Stop Loss Garanti. L'Ordre Stop Loss Garanti attaché à une Transaction à Risque Limité peut uniquement être modifié conformément à la section « Fonctionnalité de Risque Limité » de l'Annexe 1A. Dans le contexte des Contrats d'Options de gré à gré: un Contrat d'Options de gré à gré Long (Achat). Aucun Ordre Stop Loss Garanti sera attaché aux Contrats d'Option de gré à gré.
Unités	Le nombre de CFD qui font l'objet d'une Transaction de CFD sur Marge.
Utilisation Abusive	Désigne toute utilisation ou soupçon d'utilisation de notre Plateforme ou de notre Site Internet ou activité en rapport avec un Ordre (y compris un Ordre en Attente), une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré qui serait constitutif: (i) d'un comportement illégal ou d'un non-respect de la Loi Applicable, que ce soit directement ou indirectement; (ii) d'un non-respect de la Convention; (iii) d'un non-respect des usages commerciaux raisonnables en matière de négociation loyale d'instruments financiers; ou (iv) d'un comportement malhonnête ou d'une tromperie.
Valeur du Compte	Désigne la somme de votre Solde et toute Plus ou Moins-Value Latente (selon le cas). La Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le premier Cours à l'Achat ou Cours à la Vente (si applicable) affichés sur l'Échelle de Profondeur des Cours ou le Carnet d'Ordres sur la Plateforme, qui est affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel.